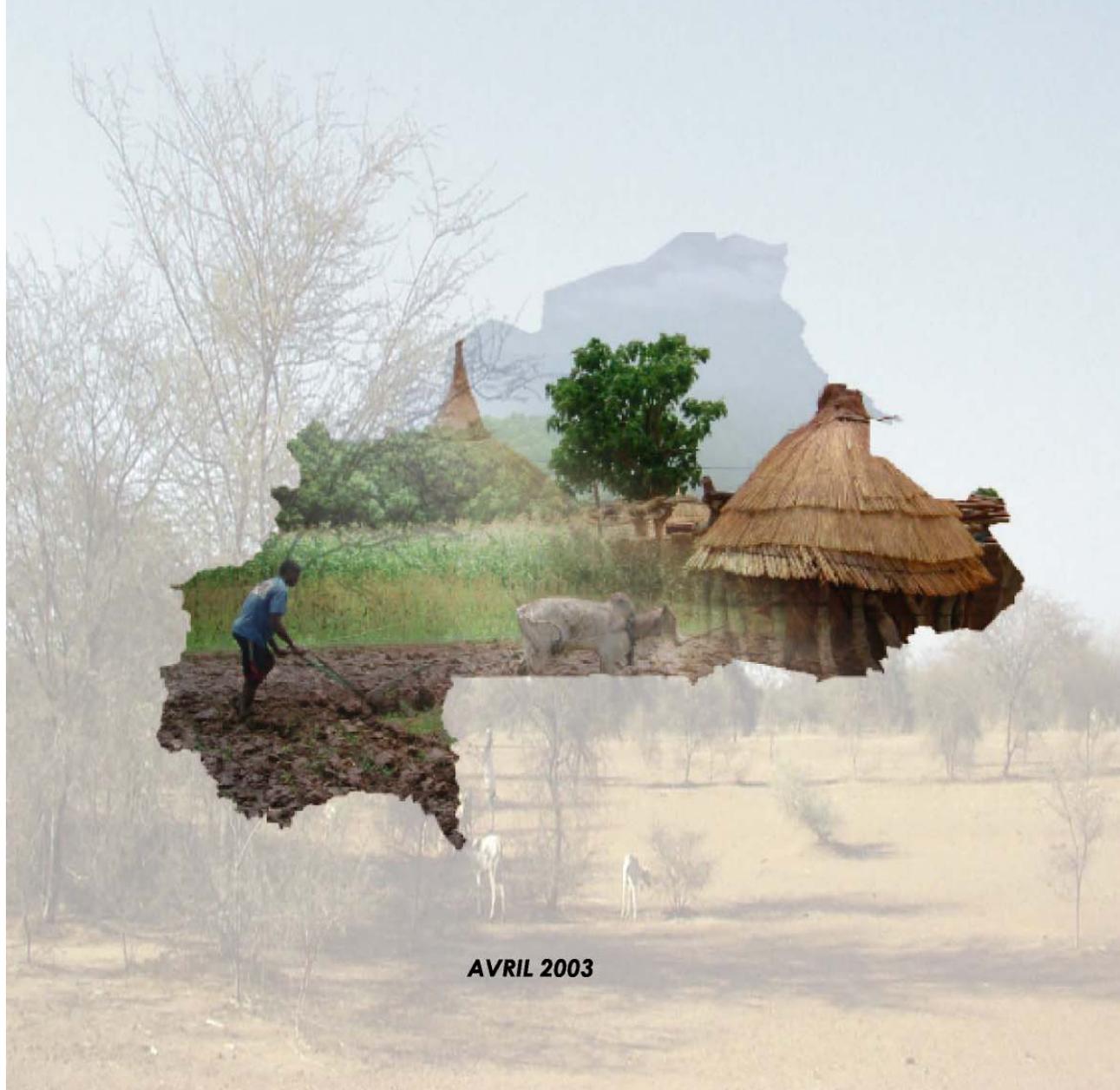


MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'HYDRAULIQUE ET DES  
RESSOURCES HALIEUTIQUES

BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE

STRATEGIE OPERATIONNELLE  
ET PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE  
DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



**AVRIL 2003**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>2.1</b>	<b>RAPPEL DU PROCESSUS SAHEL 21 ET DU CADRE STRATEGIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE</b>	<b>2</b>
<b>2.2</b>	<b>PROCESSUS NATIONAL DE FORMULATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>CONTEXTE PHYSIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL DU BURKINA FASO</b>	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>CARACTERISTIQUES PHYSIQUES</b>	<b>4</b>
3.1.1	UN MILIEU NATUREL CONTRAIGNANT	4
3.1.2	UN MILIEU NATUREL FRAGILE ET A RISQUE	4
<b>3.2</b>	<b>CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>4</b>
3.2.1	UNE POPULATION EN CROISSANCE RAPIDE	4
3.2.2	UNE POPULATION CARACTERISEE PAR DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES IMPORTANTS	5
<b>3.3</b>	<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>5</b>
3.3.1	UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETE	5
3.3.2	UNE SITUATION SOCIALE AGGRAVEE PAR L'EXPANSION DU VIH/SIDA	6
<b>4</b>	<b>DIAGNOSTIC DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO</b>	<b>7</b>
<b>4.1</b>	<b>ÉVOLUTIONS ET IMPACTS DES STRATEGIES ET POLITIQUES</b>	<b>7</b>
4.1.1	MESURES GENERALES	7
4.1.2	MESURES SPECIFIQUES A LA SECURITE ALIMENTAIRE	8
<b>4.2</b>	<b>LE PROFIL D'INSECURITE ALIMENTAIRE</b>	<b>11</b>
4.2.1	L'INSECURITE ALIMENTAIRE CONJONCTURELLE	11
4.2.2	L'INSECURITE ALIMENTAIRE STRUCTURELLE	11
<b>4.3</b>	<b>LE PROFIL DE PAUVRETE</b>	<b>19</b>
4.3.1	PERCEPTION DE LA PAUVRETE PAR LES PAUVRES EUX-MEMES	19
4.3.2	SEUIL ET NIVEAU DE PAUVRETE	19
4.3.3	ANALYSE PAR REGION DE PLANIFICATION	20
4.3.4	GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES ET PAUVRETE	21
4.3.5	VULNERABILITE DES AGRICULTEURS ET ELEVEURS ET SECURITE ALIMENTAIRE	21
<b>4.4</b>	<b>LE DISPOSITIF DE SECURITE ALIMENTAIRE</b>	<b>22</b>
4.4.1	CONCERNANT LE DISPOSITIF GLOBAL	22
4.4.2	CONCERNANT LE DISPOSITIF SPECIFIQUE A LA POLITIQUE CEREALIERE	23
<b>4.5</b>	<b>LES ENJEUX ET DEFIS POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE</b>	<b>25</b>
4.5.1	LA MONDIALISATION/REGIONALISATION	25
4.5.2	LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LE VIH/SIDA	27
4.5.3	LA GOUVERNANCE	27
4.5.4	L'INFORMATION FIABLE ET DISPONIBLE	28
<b>5</b>	<b>STRATEGIE OPERATIONNELLE NATIONALE 2015</b>	<b>29</b>
<b>5.1</b>	<b>LES GRANDES ORIENTATIONS, LA FINALITE ET LES PRINCIPES GENERAUX D' ACTIONS</b>	<b>29</b>
5.1.1	LES GRANDES ORIENTATIONS	29
5.1.2	LA FINALITE	30
5.1.3	LES PRINCIPES GENERAUX D' ACTIONS	30
<b>5.2</b>	<b>OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES</b>	<b>31</b>
5.2.1	OBJECTIF GENERAL	31
5.2.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES	31
5.2.3	AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES	31
<b>5.3</b>	<b>SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE</b>	<b>31</b>
5.3.1	INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION	31
5.3.2	DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	33
5.3.3	QUELQUES ASPECTS METHODOLOGIQUES	34
5.3.4	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	35

<b>6</b>	<b><u>PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL 2003-2007 DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE</u></b>	<b>36</b>
<b>6.1</b>	<b>LA LOGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>36</b>
<b>6.2</b>	<b>CONDITIONS CRITIQUES</b>	<b>36</b>
6.2.1	ASPECTS TECHNIQUES	36
6.2.2	ASPECTS ORGANISATIONNELS	36
6.2.3	ASPECTS FINANCIERS	36
6.2.4	L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET SOUS-REGIONAL	37
<b>6.3</b>	<b>PLAN D'OPERATION 2003-2007</b>	<b>37</b>
<b>6.4</b>	<b>BESOINS FINANCIERS</b>	<b>38</b>
<b>6.5</b>	<b>SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME QUINQUENAL</b>	<b>40</b>
6.5.1	INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION	40
<b>7</b>	<b><u>DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE ET DU PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL</u></b>	<b>45</b>
<b>7.1</b>	<b>PROFIL DE BASE DU DISPOSITIF</b>	<b>45</b>
7.1.1	CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES	45
7.1.2	PRINCIPAUX ACTEURS	45
7.1.3	AU NIVEAU CENTRAL	46
7.1.4	AU NIVEAU DECENTRALISE	47
<b>7.2</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>49</b>

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau N° 1 : Indicateurs d'impact de la Stratégie .....	33
Tableau N° 2: Méthode de collecte et de traitement des données .....	34
Tableau N° 3 : Suivi de l'évolution des indicateurs .....	34
Tableau N° 4: Schéma d'opérationnalisation du programme.....	37
Tableau N° 5: Situation actuelle des plans d'actions .....	38
Tableau N° 6: Indicateurs de performances du programme quinquennal.....	40

### **FIGURES**

Figure 1: Schéma du dispositif institutionnel .....	48
---	----

### **ANNEXES**

ANNEXE 1 : Cadre logique .....	51
ANNEXE 2 : Plan opérationnel.....	61
ANNEXE 3 : Mesures et plans d'actions.....	67
ANNEXE 4 : Tableau des caractéristiques et des mesures des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) liées aux objectifs spécifiques .....	78

## **ABREVIATIONS**

ACP	Afrique Caraïbes et Pacifique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAPES	Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales
CATHWEL	Catholic relief Service
CBC	Conseil Burkinabè des Chargeurs
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provincial
CCI	Comité de Coordination de l'Information sur la sécurité alimentaire
CCIA-BF	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGP	Caisse Générale de Péréquation
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCA (BACB)	Caisse Nationale de Crédit Agricole (Banque Agricole et Commerciale du Burkina)
CNEA	Centre National d'Equipement Agricole
CNOP	Conseil National des Organisations Paysannes
CNPA-B	Conseil National des Producteurs Agricoles du Burkina
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CODESUR	Comité Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONAPO	Conseil National de la Population
CONASUR	Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire
COPROSUR	Comités Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVISUR	Comité Villageois de Secours d'urgence et de Réhabilitation
CPG	Comité Paritaire de Gestion
CRSPC	Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPPA	Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DIAPER	Diagnostic permanent
DIPAC	Projet Pilote de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DOS	Document d'Orientations Stratégiques
DRS/CES	Défense restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASA	Fonds d'Action pour la Sécurité Alimentaire
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEB	Fédération des Eleveurs du Burkina
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
FEPA-B	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
FIAP	Fonds d'Incitation, d'Animation et de Promotion du secteur céréalière
FODEC	Fonds de Développement Céréalière
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GMB	Grands Moulins du Burkina
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
INA	Institut National d'Alphabétisation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSS	Institut National des Sciences Sociales
ISF	Indice Synthétique de la Fécondité
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

MA	Ministère de l'Agriculture
MCPEA	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEG	Médicament Essentiel Générique
ODE	Office de Développement des Eglises Evangéliques
OFNACER	Office National des Céréales
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONAC	Office National du Commerce Extérieur
ONAVET	Office National d'Approvisionnement et de Distribution des Intrants Zootechniques et Vétérinaires
ONG	Organisation non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OXFAM	Oxford committee for Famine relief
PA	Plan d'Action
PA/SISA	Plan d'Actions du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PAFMR	Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural
PAGIFS	Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PAMER	Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAPISE	Plan d'Actions du Programme d'Investissement du Secteur l'Elevage
PAPME	Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC	Programme d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASEC/T	Programme d'Appui du Secteur Transport
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAN	Programme National de Nutrition
PNBG	Plan National de la Bonne Gouvernance
PNDSA	Projet National de Développement des Services Agricoles
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNOCSUR	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RFA	République Fédérale d'Allemagne
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAU	Surfaces Agricoles Utiles
SAVANA	Société de Production de concentré de tomate et de jus de fruits (Savane Nature)
SFD	Système de Financement Décentralisé
SIM	Système d'Information sur les Marchés Céréalières
SNS	Stock National de Sécurité
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SODEGRAIN	Société de Développement du Grain
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SOFIVAR	Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide
SONACOR	Société Nationale de Commercialisation du Riz
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SOPROFA	Société de Promotion des Filières Agricoles
SOSUCO	Société Sucrière de la Comoé
SP/CPC	Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière

SR	Santé de la Reproduction
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
UCOBAM	Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères du Burkina
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UERD	Unité d'Enseignement et de Recherche Démographique
UNJPAB	Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
VCT	Vivre Contre Travail
VIH/SIDA	Virus Immuno Déficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficitaire Acquis

## 1 RESUME EXECUTIF

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire se situe au cœur des priorités de développement économique et social. C'est ainsi que le Gouvernement lui a accordé une place de premier plan dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), document de référence traduisant cette volonté gouvernementale d'éradiquer de façon systématique la pauvreté et de parvenir à un développement humain durable.

Le contexte économique et social du Burkina Faso est caractérisé par un milieu naturel contraignant, fragile et à risque, une population en croissance rapide connaissant des mouvements migratoires importants, une croissance économique évoluant dans un contexte de pauvreté et une situation sociale aggravée par l'expansion du VIH/SIDA.

Malgré les efforts déployés depuis de nombreuses années pour juguler la faim et la malnutrition, force est de reconnaître que l'insécurité alimentaire demeure toujours une réalité quotidienne. L'insécurité alimentaire conjoncturelle devenue assez fréquente a pour facteurs essentiels le risque climatique, la faible fertilité des sols et les déprédateurs des cultures. Quant à l'insécurité alimentaire structurelle les facteurs qui sont à son origine sont nombreux tant au niveau de la disponibilité, de l'accessibilité que de l'utilisation des produits alimentaires. Les principaux facteurs sont : le faible niveau de maîtrise de l'eau, la dégradation des ressources naturelles, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication, la faiblesse des revenus notamment en milieu rural, les difficultés d'accès au crédit, la faiblesse de l'éducation nutritionnelle. Enfin, au plan institutionnel le dispositif de concertation et de suivi de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire connaît des limites dans son efficacité.

En cohérence avec les principaux axes de réduction de la pauvreté énoncés dans le CSLP, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;
- renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Pour la mise en œuvre progressive de la Stratégie opérationnelle jusqu'à l'horizon 2015, il est envisagé un premier Programme quinquennal 2003-2007. Ce programme met particulièrement l'accent sur les lignes d'actions prioritaires ci-après :

- maîtrise de l'eau;
- fertilité des sols;
- ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles, cynégétiques;
- énergie domestique et alternative;
- amélioration de l'environnement de la production;
- développement des filières porteuses;
- développement du marché et du système d'information;
- activités génératrices de revenus;
- concertation inter-partenaires.

Pour permettre à ce programme de démarrer, il est recommandé la mise en place rapide du Conseil National de la Sécurité Alimentaire et la tenue d'une table-ronde des bailleurs de fonds.

## 2 INTRODUCTION

### 2.1 RAPPEL DU PROCESSUS SAHEL 21 ET DU CADRE STRATEGIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE

A l'occasion du Sommet des Chefs d'État du CILSS tenu à Banjul en 1997, les sociétés sahéennes ont adopté une déclaration qui définit leur vision de l'avenir au 21<sup>e</sup> siècle. Cette vision, fruit d'un long processus de dialogue à travers le processus Sahel 21, repose sur cinq priorités qui sont la promotion des ressources humaines, le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, le développement rapide et durable des productions agricoles, la croissance et diversification des économies, la construction d'un espace sahéen plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le Monde . Ces priorités questionnent nécessairement l'ensemble des politiques et stratégies de développement des pays, les comportements et les stratégies en matière de coopération et d'intégration régionale et, in fine, les stratégies, les priorités et les pratiques de la coopération internationale au Sahel.

L'importance stratégique des enjeux alimentaires dans la sous-région a conduit les pays et le Secrétariat exécutif du CILSS à en faire une priorité dans la traduction opérationnelle des orientations de Sahel 21. Ceci s'est traduit par l'élaboration de documents de synthèse nationaux centrés sur les enjeux alimentaires et la lutte contre la pauvreté. Au niveau régional, de nombreuses consultations ont été réalisées dans les différents pays visant l'élaboration d'un programme régional d'interventions prioritaires. Le « cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel » s'appuie sur ces travaux. Il s'inspire aussi des nombreuses réflexions conduites dans la région portant, notamment, sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, la prévention des crises alimentaires, la gouvernance locale et la maîtrise de l'eau.

### 2.2 PROCESSUS NATIONAL DE FORMULATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE

La stratégie nationale de sécurité alimentaire du Burkina Faso, est le résultat du travail collectif qui a commencé en février 1999 et qui s'est achevé en mai 2002. Ce travail a été coordonné par un Comité de Pilotage réunissant les ministères de l'Agriculture, des Ressources Animales, de la Santé, de l'Environnement et de l'Eau, des Représentants des partenaires au développement, du secteur privé, de la Société civile, qui ont tous participé activement à l'ensemble des travaux. Le processus d'élaboration comporte trois (03) étapes :

La première étape a consisté en la préparation d'études sectorielles qui a abouti à la production de dix rapports techniques par des consultants nationaux et internationaux dans les domaines ci-après : agronomie, nutrition, système d'information, gestion des ressources naturelles, analyse institutionnelle, élevage, aide alimentaire, agro-météorologie, crédit, politique alimentaire / commercialisation. Le constat de cette première étape a été qu'il existe au Burkina Faso environ 150 projets mis en œuvre par l'État, les partenaires au développement, les ONG et le secteur privé, qui concourent à la sécurité alimentaire. Cependant dans la mise en œuvre de ces projets, les études ont fait ressortir des insuffisances sérieuses parmi lesquelles il a été noté :

- la tendance des projets à se concentrer dans des zones préférentielles non forcément touchées par l'insécurité alimentaire ;
- la tendance au cloisonnement dans l'exécution de ces projets ;
- la faiblesse ou l'inexistence de coordination et de synergie sur le terrain ;
- l'absence de capitalisation des informations sur les activités qui ne permet pas de corriger les insuffisances constatées.

La revue des politiques et des institutions développées dans le secteur agricole et de l'élevage au Burkina Faso a montré aussi que depuis plus de quarante (40) ans, plusieurs expériences ont été menées, et des idées ont trouvé un terrain fertile d'éclosion, mais sans que jamais, ni les objectifs,

ni les méthodologies, ni les programmes, ni les moyens n'aient été préalablement et suffisamment précisés ou appréhendés.

La deuxième étape du processus a consisté en la rédaction d'un avant-projet de document de Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire sur la base des rapports sectoriels et des données complémentaires recueillies par voie d'enquêtes ou d'études documentaires.

Le résultat de ce travail validé à travers des ateliers nationaux regroupant l'ensemble de parties prenantes, se présente en deux tomes constitués par « le diagnostic » et les « axes stratégiques ». Il s'agissait d'une première phase du processus participatif engagé par le Gouvernement pour réaliser la sécurité alimentaire du pays.

La troisième étape a été marquée par l'élaboration de la stratégie opérationnelle et des plans d'actions de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire. Le document final qui en a été issu en mars 2001 a été adopté par le Gouvernement le 10 octobre 2001. Par la suite, un atelier national a été convoqué du 10 au 12 avril 2002 en vue de procéder à un recadrage de ce document conformément au plan de rédaction adopté par tous les pays membres du CILSS à Dakar en mai 2001. Le produit définitif de l'ensemble de ce processus est constitué par la présente Stratégie Opérationnelle de Sécurité dont la mise en œuvre se fera à travers des programmes quinquennaux successifs. Le premier programme couvre la période 2003-2007.

Le présent document de Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire comprend les principaux chapitres suivants :

- Le contexte économique et social du Burkina Faso,
- Le diagnostic de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Burkina Faso,
- La Stratégie Opérationnelle 2015,
- Le programme quinquennal 2003-2007,
- Le cadre Institutionnel de mise en œuvre.

Dans sa version actuelle, il prend en compte les propositions d'amélioration issues de la rencontre régionale organisée du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2002 à Bamako par le CILSS pour la validation de la Stratégie régionale de sécurité alimentaire durable et de son premier Programme Quinquennal.

Enfin, il prend également en considération les observations du Comité national de validation formulées lors de sa réunion du 23 mai 2003 à Ouagadougou.

### 3 CONTEXTE PHYSIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL DU BURKINA FASO

#### 3.1 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

##### 3.1.1 UN MILIEU NATUREL CONTRAIGNANT

La situation de pays enclavé sans aucun débouché direct sur la mer, confère au Burkina Faso un climat continental aux fortes amplitudes thermiques et aux saisons contrastées. Le climat de type soudano-sahélien comporte deux saisons : une saison pluvieuse qui s'étend de mai à septembre et une longue saison sèche (7 à 8 mois). La pluviométrie se caractérise par de fortes variations dans l'espace (300 à 1200 mm du Nord au Sud) et dans le temps souvent néfastes pour les récoltes. La végétation offre un panorama de savanes boisées en dégradation (coupe abusive du bois, feux de brousse, surpâturage).

##### 3.1.2 Un milieu naturel fragile et à risque

Au Burkina, les forêts naturelles sont constituées de savanes arbustives et arborées, caractéristiques des domaines soudaniens et sahéliens aux conditions pédologiques et pluviométriques peu favorables ; 14 % de ces forêts, soit 3,8 millions d'hectares sont actuellement classées. La régression des superficies forestières résulte principalement des défrichements liés à la pratique de l'agriculture itinérante, l'accroissement démographique, les feux des brousses et l'utilisation du bois comme source d'énergie. De 1980 à 1993, les superficies des formations forestières ont régressé de 1,26 millions d'hectares, passant de 15,42 millions d'hectares en 1980 à 15,18 millions d'hectares en 1983, puis à 14,16 millions d'hectares en 1992 soit un taux de régression de 8 % durant la période. Si l'on prend la seule problématique du bois/énergie à titre d'exemple, il ressort que les besoins énergétiques sur l'ensemble du pays sont estimés à environ cinq (5) millions de tonnes de bois entraînant ainsi une destruction de 140 000 ha de forêts par an. Or la ponction dépasse largement la production annuelle de bois qui est estimée en moyenne à 1m<sup>3</sup> par hectare de végétation naturelle.

Le phénomène de la désertification est source de pénuries en ressources naturelles et également cause de migrations dont les conséquences sont une dégradation des conditions de vie de la population plus particulièrement pour les femmes et les enfants.

#### 3.2 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

##### 3.2.1 Une population en croissance rapide

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) réalisé en 1996, le Burkina comptait 10,31 millions d'habitants dont 51,8 % de femmes et 48,2 % d'hommes. Le taux de croissance de la population résidente de 2,38 % par an, demeure relativement élevé. A ce taux, elle double en moins de 30 ans. Toutefois, ce taux est en baisse par rapport à celui de la période 1985-1991 qui était de 2,64 %. Le niveau élevé de la fécondité (ISF = 6,9 en 1989-93) et la baisse de la mortalité (16,4 ‰ en 1991 par rapport à 22 ‰ en 1976) expliquent la croissance rapide de la population. Les perspectives résultant de ces taux indiquent que la population burkinabé atteindra 14 millions en 2005 et 20 millions en 2020. Ces prévisions peuvent connaître un fléchissement compte tenu des conséquences de la propagation du VIH/SIDA. Certaines estimations permettent de déduire que le taux d'accroissement de la population serait appelé à baisser de l'ordre de 0,5 à 1 % sur une période de 25 ans pour s'établir aux alentours du seuil de 1,9 à 1,6 % par an à l'horizon 2020. En 1996, 84,6 % de la population habitaient en milieu rural, 9,9 % dans les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et 5,5 % dans les autres centres urbains. Cette répartition inégale de la population reflète de fortes disparités de densité ; si la densité globale de peuplement en 1996 était de 38 habitants/km<sup>2</sup> et la densité rurale de 32 hab/km<sup>2</sup> (respectivement 40 et 33 habitants/km<sup>2</sup> en 1999), elle est de moins de 25 hab/km<sup>2</sup> dans les provinces de l'Ouest, du sud-ouest, du Nord et de l'Est, mais atteint 100 habitants/km<sup>2</sup> dans celles du plateau central.

### 3.2.2 *Une population caractérisée par des mouvements migratoires importants*

Perçu par les ménages comme l'une des voies de sortie de la pauvreté, le phénomène des migrations touche plus d'une famille sur quatre (28 % de la population), il est davantage plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain, chez les hommes plutôt que les femmes, et enfin chez les pauvres plus que les riches. Le principal pays d'accueil demeure la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les flux migratoires internes, ils sont en volume encore plus importants que les migrations externes (71,2 % contre 28,8 % -l'INSD- 1996). Entre 1988 et 1992 par exemple, on a enregistré un volume de 186.800 migrants entre les régions, pour une population moyenne de 4.492.000 personnes âgées de 15 ans et plus. Ce sont les régions de l'Ouest et du Centre qui bénéficient le plus des migrations internes, et constituent l'origine ou la destination de plus de 75 % des migrations internes. L'exode rural n'est pas seulement dirigé vers l'étranger, mais aussi vers ces deux régions dont les grandes villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, constituent des pôles d'attraction.

Les raisons et motifs principaux d'installation évoquées par les migrants sur le territoire national sont essentiellement sociaux : 29,8 % ont suivi la famille et 30,6 % pour le mariage ; ils sont 10,7% qui migrent pour rechercher un emploi et 8,4 % pour la recherche de terres cultivables.

S'agissant des migrations internes, on constate que 60% des migrants sont de sexe masculin, et que 82 % des migrations féminines sont des migrations internes (INSD 1996). Ce déséquilibre entre sexe peut s'expliquer par les importants déplacements féminins liés à des préoccupations d'ordre matrimonial telles que les mariages, les divorces ou les veuvages. Les migrations internes sont dues en partie à la surcharge démographique du plateau central et du Nord du pays, où un déséquilibre s'est produit entre la masse démographique et les ressources économiques locales. Cette situation conduit les populations à émigrer vers des régions moins peuplées, plus fertiles, notamment à l'Ouest du pays. Mais, dans ces régions d'accueil, l'émigration cause de nouveaux et nombreux problèmes qui doivent être rapidement résolus, si l'on veut préserver les potentiels de développement dont elles recèlent. Ces problèmes prennent leur source dans la pression démographique de plus en plus forte qui s'exerce sur l'environnement, dans les conflits sociaux et politiques qui éclatent entre autochtones et non autochtones ayant pour origine l'accès à la terre.

En ce qui concerne les migrations externes, qui sont surtout le fait des jeunes hommes, en particulier en Côte d'Ivoire, la fonction initiatique -autrefois si importante- ne joue pas aujourd'hui le même rôle. Mais ces migrations génèrent toujours des conséquences ambivalentes pour le Burkina Faso. On peut se demander si le fait pour le Burkina d'être privé d'une importante force de travail nécessaire à sa mise en valeur, ne crée pas un réel coût d'opportunité même si cela est difficile à mesurer. En revanche, l'épargne des travailleurs burkinabé à l'extérieur est loin d'être négligeable. Les transferts financiers de ces travailleurs dans la formation du revenu national sont importants. De ce point de vue, l'émigration présente des avantages pour le pays, et de nombreuses familles en dépendent eu égard à la faiblesse de leur revenu.

## 3.3 SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### 3.3.1 *Une croissance économique dans un contexte de pauvreté*

L'économie burkinabé repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui fournissent à eux seuls environ 40 % du produit intérieur brut et 80 % des exportations. Au cours de ces cinq dernières années le Burkina Faso a enregistré des progrès économiques remarquables aux prix d'importantes réformes structurelles, avec le concours de la communauté des partenaires au développement et à la faveur d'une bonne pluviométrie. Le taux de croissance réelle a été de l'ordre de 5 % en moyenne par an grâce à l'amélioration de la production agricole. Malgré ces importants progrès économiques, la population burkinabé est demeurée extrêmement pauvre, comme en témoignent les résultats des deux enquêtes prioritaires organisées par le gouvernement en 1994 et 1998. Sur la base de la valeur courante de la ligne de pauvreté estimée à 72 690 CFA en 1998 contre 41 099 F CFA en 1994, la proportion des pauvres enregistre une légère hausse : 45,3 % en 1998 contre 44,5 % en 1994. Si en milieu rural ce phénomène accuse un léger recul, en zones urbaines par contre, il prend de plus en plus de l'ampleur. L'indicateur de développement humain du Burkina Faso est l'un des plus faibles au monde (IDH = 0,320 en 1999).

### *3.3.2 Une situation sociale aggravée par l'expansion du VIH/SIDA*

L'État burkinabé consacre près de 20 % des ressources publiques (Initiative 20/20) pour la promotion des services sociaux essentiels de base (Éducation de base, Santé de base y compris la Santé de la Reproduction (SR), nutrition et eau potable). Malgré ces efforts, le pays souffre d'un large déficit social caractérisé par (i) la faiblesse du taux de scolarisation 41 % (47 % chez les garçons et 34 % chez les filles) ; (ii) l'état de santé de la population, encore précaire qui est caractérisé par une multitude de pathologies liées à l'environnement et dominées par les maladies infectieuses et parasitaires, les infections respiratoires, les affections de la peau et les diarrhées. En outre des épidémies meurtrières telles que le choléra, la méningite cérébro-spinale ont secoué le pays ces dernières années. L'expansion rapide du VIH/SIDA complique davantage cette situation, le taux de séroprévalence est de l'ordre de 7,2 % ; (iii) la situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est nettement améliorée mais reste encore insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des populations urbaines et rurales. L'état nutritionnel de la population n'est globalement pas satisfaisant. Le niveau de couverture des besoins nutritionnels reste encore bas, se situant à 2 300 Kcal/pers/j en 1996 contre 2 500 Kcal/pers/j requis. Cette situation de pauvreté ambiante favorise des régimes alimentaires déséquilibrés ainsi que les maladies infectieuses et parasitaires qui l'accompagnent. Enfin, l'insuffisance et la faiblesse des services de santé freinent l'amélioration rapide de la santé de la population.

## 4 DIAGNOSTIC DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

### 4.1 ÉVOLUTIONS ET IMPACTS DES STRATEGIES ET POLITIQUES

Depuis de nombreuses années, le Burkina Faso a déployé d'énormes efforts en matière de sécurité alimentaire. Dans ce cadre un ensemble de mesures politiques et institutionnelles ont été prises et sont rappelées dans les paragraphes ci-dessous.

#### 4.1.1 Mesures générales

- **Des constats**

Les mesures globales entreprises sont à la fois préventives, palliatives et correctives et s'inscrivent surtout dans le cadre des réformes politiques et institutionnelles entreprises par le Gouvernement durant des années. Ainsi :

- Avant les années 90 les politiques et stratégies nationales visaient essentiellement la satisfaction des exigences socio-économiques et naturelles avec une forte implication de l'État dans la fonction de production (appui aux exploitants), de transformation (installation d'unités de transformation) et de commercialisation des produits agricoles. On assiste ainsi à la création des Offices Régionaux de Développement, et des sociétés publiques dans tous les domaines-clés de l'économie ainsi qu'à la réalisation de programmes d'investissement dans les infrastructures hydro-agricoles.
- Depuis 1991, le Burkina Faso a engagé avec l'appui de la communauté financière internationale d'importantes mesures de réformes économiques et structurelles visant entre autres la construction d'une économie de marché et le recentrage du rôle de l'État dans ses fonctions régaliennes. Dans le domaine agricole, un programme sectoriel d'ajustement agricole a été mis en place afin de mieux organiser le secteur et de libéraliser le commerce et les prix des produits agricoles
- Au-delà de ce programme d'ajustement sectoriel, les autorités gouvernementales ont initié une réflexion sur des perspectives décennales (horizon 2010) qui ont abouti à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de croissance matérialisée par un Plan Stratégique Opérationnel s'inspirant du DOS. Ce plan comporte cinq (05) programmes prioritaires (fertilité des sols, sécurité alimentaire et de nutrition, modernisation de l'agriculture, soutien aux producteurs et à leurs organisations, appui institutionnel) et six (06) filières porteuses (céréales, niébé, tubercules, coton, fruits et légumes, oléagineux). Le plan est sous-tendu par des politiques et des plans d'actions (dont certains sont déjà élaborés et d'autres en cours d'élaboration) et devrait aboutir à l'élaboration d'un programme d'investissement agricole (PISA) pour soutenir l'exécution des projets et programmes et d'autres initiatives publiques ou privées. Pour le secteur de l'élevage, un Plan d'action et Programme d'investissement (PAPI/SE) définissant la stratégie et la politique à mettre en œuvre a été adopté en octobre 2000 par le Gouvernement.

- **Des acquis**

Les réformes mises en œuvre au Burkina Faso (notamment la libéralisation et le désengagement de l'Etat dans le cadre du PASA) ainsi que la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 ont introduit une nouvelle dynamique de développement du secteur agricole en améliorant la compétitivité des produits alimentaires d'exportation (animaux, fruits et légumes, oléagineux, etc.) sur le marché régional et international et en rendant les productions vivrières locales plus attractives par rapport aux produits importés.

Par ailleurs le pays connaît un excédent céréalier global moyen de 200.000 tonnes même si cela cache des disparités spatiales et temporelles eu égard à l'existence de provinces chroniquement déficitaires en céréales (provinces du Nord, du Sahel et du Centre) et aux fluctuations inter-annuelles de la production céréalière.

Enfin, les échanges des céréales dans la sous-région se fluidifient, les quantités échangées augmentent, l'intégration des marchés s'approfondit (Club du Sahel/CILSS nov. 97).

- **Des insuffisances**

Les politiques et réformes ont eu des effets limités du fait d'un certain nombre de contraintes liées à la croissance démographique, aux aléas climatiques défavorables, à l'inadéquation des infrastructures et aux distorsions des politiques économiques. Ceci a eu des répercussions non seulement sur la sécurité alimentaire mais sur la balance des paiements (déficit), un accroissement de la dette et une faiblesse des investissements et de l'épargne.

La politique d'ajustement engagée en 1991 a connu des insuffisances liées surtout à une mauvaise coordination et aux lourdeurs administratives de toutes sortes dues à la mise en œuvre de certaines actions (privatisations, libéralisations, conditionnalités des bailleurs, etc.). Par ailleurs, l'analyse des impacts du PASA a été rendue difficile, ses effets sur le secteur agricole n'étant perceptibles qu'à long terme et l'avènement de la dévaluation du franc CFA en 1994 étant venu masquer les mesures et effets antérieurs au programme.

#### 4.1.2 Mesures spécifiques à la sécurité alimentaire

La politique alimentaire au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre général des réformes économiques engagées par ce pays depuis 1991 notamment à travers le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). Ce programme, dont la deuxième phase a démarré en 1996, a fixé pour objectifs la modernisation et la diversification de la production, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des mesures et réformes ci-après ont été entreprises :

i) Les réformes visant la libéralisation des marchés des produits alimentaires qui ont porté sur :

- La libéralisation du commerce des intrants agricoles ;
- La suppression des monopoles d'importation des céréales et liquidation de la structure nationale intervenant sur le marché (OFNACER) ;
- La suppression progressive des monopoles d'exportation des produits agricoles et réorientation des activités des structures qui en étaient responsables (privatisation des GMB, restructuration de la CGP) ;
- La suppression du système de fixation des prix par l'État ;
- La réduction des taxes et levée des barrières non tarifaires à l'exportation.

ii) Les réformes visant la dynamisation des filières agroalimentaires qui ont consisté en :

- La privatisation de plusieurs entreprises étatiques dont celles évoluant dans le secteur alimentaire (GMB pour la transformation du blé et du maïs, FLEX FASO pour les produits et légumes, UCOBAM pour la gestion de la filière fruits et légumes, SONACOR pour le riz, ONAVET pour les services vétérinaires). Certaines structures sont liquidées (SOFIVAR) pendant que des contrats-plans ont été signés par l'État avec d'autres structures (SOSUCO, SOFITEX).

- La restructuration des organismes contribuant directement ou indirectement à la sécurité alimentaire (SOSUCO pour le sucre, SOFITEX pour le coton).
- La révision du rôle des différents organismes intervenant dans la sécurité alimentaire : recentrage du rôle de la CGP, création d'une Société d'État pour la gestion du SNS (SONAGESS), liquidation de la Caisse de Stabilisation des Prix et des Produits Agricoles (CSPPA), etc.

iii) Les mesures et réformes institutionnelles qui se sont traduites par :

- Le renforcement du dispositif global existant impliquant plusieurs intervenants organisés ou isolés agissant soit en amont soit en aval autour des fonctions essentielles ci-après : production, transformation, commercialisation, formation/information, appui/conseil, financement, crédit, etc.

Au rang de ses intervenants, on peut citer entre autres :

- l'État et ses démembrements qui sont impliqués dans l'appui/conseil et la formation/information dans le secteur agro-alimentaire ;
- les opérateurs économiques : commerçants, industriels (GMB, d'une part, SONACOR et SAVANA, reprises actuellement par SODEGRAIN et SOPROFA, d'autre part, etc.) et institutions financières dont le rôle se situe généralement en aval de la filière agro-alimentaire ;
- les organisations paysannes : on estime en fin 1998 près de 20 000 groupements villageois, 4 fédérations, 130 unions (DEP/MA, 1999) ;
- de nombreuses ONG dont Afrique Verte, l'ODE, NOVIB, CATHWEL, OXFAM, Croix-Rouge, AFRICARE, etc. ;
- la représentation des institutions internationales, multilatérales ou régionales (PNUD/FAO, Banque Mondiale, Union Européenne, CILSS, UEMOA, FNUAP, UNICEF, PAM, etc.) et des institutions bilatérales ( RFA, Pays-Bas, Coopération Française, Danemark, Japon, Canada, Autriche, Italie, etc.), et ,
- La mise en place d'un dispositif spécifique de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire.

Il importe au titre de ces mesures de rappeler que le cadre institutionnel du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire a été mis en place grâce à un Accord-Cadre États/Partenaires signé en décembre 1997. Ce dispositif fonctionne de manière paritaire entre le Gouvernement et les bailleurs. Il est doté d'un certain nombre d'entités qui remplissent les fonctions citées précédemment :

- 1) Les décisions concernant la définition et les orientations de la Politique Nationale relèvent de l'autorité et de la compétence du Gouvernement.
- 2) La concertation est assurée par le Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC) composé de l'ensemble des acteurs de la filière céréalière, c'est-à-dire : le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les opérateurs économiques, les ONG, les organismes internationaux. Ce Comité a pour mission de maintenir un dialogue permanent entre les divers partenaires de la filière afin de créer un cadre de concertation, de coordination, de réflexion et d'analyse sur les stratégies et les orientations de la politique céréalière et de sécurité alimentaire.

3) La mise en œuvre est assurée par quatre (04) structures dont les rôles respectifs sont bien définis et se complètent. Tout d'abord :

a) L'animation et la coordination du cadre institutionnel sont assurées par un Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière (SP/CPC). Il constitue la cheville ouvrière de l'ensemble du dispositif de pilotage. C'est sous son impulsion que le dispositif fonctionne et que les compétences se coordonnent entre elles. Il doit :

- animer le dispositif de pilotage, coordonner les actions de tous les acteurs de la filière, suivre et évaluer ces actions, et rendre compte au CRSPC pour que celui-ci soit en mesure de proposer des décisions pertinentes au Gouvernement.
- Coordonner un ensemble de projets et de programmes touchant aux céréales et à la sécurité alimentaire.

b) La prévention et la gestion des crises alimentaires sont assurées par trois (03) structures distinctes :

✓ Le Comité de Coordination de l'Information sur la Sécurité Alimentaire (CCI), dans sa conception de départ, est chargé de coordonner la collecte et d'assurer le traitement et la diffusion de l'information sur la situation agricole et alimentaire du pays. Il est tout particulièrement chargé de gérer le Système d'Alerte Précoce (SAP) qui permet d'appréhender la situation alimentaire dans la zone à risques.

✓ La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (SONAGESS) et le SP/CPC sont responsables de la gestion du stock national de sécurité, la première structure (SONAGESS) gérant le stock physique dont le volume conventionnel est fixé à 35.000 tonnes et la seconde (SP/CPC) gérant le stock financier correspondant à un équivalent de 25 000 tonnes de céréales. La SONAGESS assure également la réception et la conservation des aides alimentaires dont bénéficie l'État, ainsi que le Système d'Information sur les Marchés céréaliers (SIM). Le stock physique et le stock financier constituent des outils hautement importants dans la gestion des crises alimentaires.

✓ Le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) définit et coordonne les activités de secours en cas de sinistres dans le pays. Il est relayé aux niveaux provincial, départemental et villageois par respectivement, les COPROSUR, les CODESUR et les COVISUR.

4) Le financement est assuré à travers le fonds de développement céréalier (FODEC). C'est l'instrument financier du dispositif, administré et géré par le Comité Paritaire de Gestion (CPG) qui regroupe les représentants de l'État et des bailleurs de fonds. Il est composé de deux fonds:

- Le Fonds d'Action pour la Sécurité Alimentaire (FASA) habilité à intervenir dans le cadre de la constitution/reconstitution et la maintenance du stock national de sécurité, la gestion du stock financier dont le volume doit permettre d'acheter 25.000 tonnes de céréales, et le financement des opérations de distribution de vivres dans les zones sinistrées ;
- Les Fonds d'Incitation, d'Animation et de Promotion du secteur céréalier (FIAP) destiné à promouvoir les initiatives des acteurs dans le secteur céréalier. Ce fonds met en place entre autres des lignes de crédit et des fonds de garantie auprès d'institutions financières de la place, destinées aux opérateurs économiques privés dans les domaines de la production, la transformation, le stockage et la commercialisation.

iv) Les réformes et mesures visant la prévention et la gestion des crises alimentaires s'inscrivent dans le cadre des actions du dispositif global prévu à cet effet, plus spécifiquement elles portent sur :

- La constitution d'un stock national de sécurité à base de céréales locales à hauteur de 35.000 tonnes sous forme physique et d'un stock financier équivalant à 25.000 tonnes ;
- L'élaboration d'un plan de secours d'urgence dont la coordination sera assurée par le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) ;
- La mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) et d'une structure chargée de la coordination et de l'analyse des informations sur la sécurité alimentaire : le Comité de Coordination de l'Information (CCI) ;
- La mise en place de structures de concertation entre l'État et les bailleurs de fonds concernant les aides alimentaires et la politique céréalière : Comité de Réflexion Sur la Politique Céréalière (CRSPC) et Comité Paritaire de Gestion (CPG).

#### 4.2 LE PROFIL D'INSECURITE ALIMENTAIRE

Les facteurs d'insécurité alimentaire sont variables selon qu'il s'agisse de l'insécurité alimentaire conjoncturelle ou structurelle.

##### 4.2.1 *L'insécurité alimentaire conjoncturelle*

Au niveau de l'insécurité alimentaire conjoncturelle les facteurs essentiels portent sur :

- Le risque climatique : Au Burkina Faso, le taux de couverture des besoins céréaliers peut varier du simple au double (de 60 à 120 %) en fonction des campagnes agricoles. La production agricole dépend en grande partie des conditions pluviométriques. La pluviométrie est globalement assez faible, mais elle est surtout mal distribuée au cours de l'année et très irrégulière. La saison des pluies est courte ; elle se situe dans la plage de 3 mois au Nord du pays à 5 mois au Sud. Le coefficient de variation inter-annuelle est de 20 à 30 % et il est croissant du Sud au Nord. La distribution des précipitations au cours de la saison des pluies est également très variable. Enfin, le niveau général des pluies a fortement décliné depuis la fin des années 60, entraînant une descente des isohyètes d'environ 200km vers le Sud (variation de 400 mm/an au Nord à plus de 1000 mm/an dans l'extrême Sud). Dans ces conditions, la gestion du risque climatique est une dimension essentielle de l'agriculture et de l'élevage en conditions pluviales, ce qui, au moins sur la moitié nord du pays, conduit les agriculteurs et les éleveurs à adopter des stratégies de productions extensives et de limitation des risques, plutôt que d'intensification.
- Les autres facteurs : la faible fertilité des sols, les déprédateurs de cultures notamment les criquets peuvent être source d'insécurité alimentaire conjoncturelle notamment au niveau des zones affectées. La répartition, la quantité et la nature de l'aide sont principalement déterminées par les donateurs peuvent conduire parfois à l'envoi de denrées incompatibles avec les habitudes alimentaires de la population visée. Les insuffisances du ciblage des bénéficiaires peuvent également priver certaines populations des zones sinistrées d'aides alimentaires .

##### 4.2.2 *L'insécurité alimentaire structurelle*

###### 4.2.2.1 Les facteurs liés à la disponibilité

Le Burkina Faso a des avantages potentiels en terme d'augmentation des productions végétales, animales et forestières. Pour les mettre en valeur il faut faire face aux contraintes de production ci-après :

- le faible niveau d'organisation, de formation des producteurs particulièrement en gestion,

- le faible niveau de maîtrise de l'eau,
- les difficultés d'accès aux facteurs de production (intrants, crédit, équipement, terre),
- la dégradation des ressources naturelles notamment la ressource sol,
- l'insécurité d'accès aux ressources,
- l'insuffisance des technologies appropriées de production,
- les difficultés de conservation, de stockage des produits alimentaires.

**Le faible niveau d'organisation, de formation des producteurs particulièrement en gestion :**

Les organisations existantes au Burkina sont encore faibles, notamment en termes de représentativité et de capacités de gestion, ainsi qu'en termes d'aptitudes à fournir des services à leurs membres. Des organisations faïtières ont été créées (FENOP , CNOP , CNPA-B<sup>1</sup>, UNJPA-B , UNPC-B, FEB, etc.). Elles sont jeunes et leurs leaders ont besoin de formation pour assumer leurs nouvelles fonctions. Comme toutes les organisations paysannes, elles ont des difficultés à mobiliser les ressources de leurs membres. Elles ont besoin de développer leurs capacités de gestion dans la transparence (tenue d'une comptabilité régulière, pratiques de contrôles internes) et entre autres d'asseoir leur légitimité surtout vis-à-vis des services publics. Il n'y a pas de développement rural durable sans prise en charge par les producteurs et leurs organisations de la défense de leurs propres intérêts.

**Le faible niveau de maîtrise de l'eau :** L'une des contraintes fondamentales de l'agriculture au Burkina est la non maîtrise de l'eau qui constitue l'entrave la plus déterminante dans les performances agricoles. La production agricole dépend essentiellement des conditions pluviométriques, les possibilités d'irrigation sont très limitées. Le Burkina Faso fait partie de cet espace climatique sahélien où les ressources en eau sont limitées et très inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Depuis les années 1970, la pluviométrie a fortement baissé. Toutes les isohyètes ont connu une importante translation vers le sud du pays. Les conséquences immédiates de cette évolution sont :

- la chute des débits (notamment ceux d'étiage liés au déversement des nappes) des rivières et donc des volumes d'eau écoulés ;
- la baisse des réserves totales en eau souterraine ;
- la dégradation du couvert végétal suite à une mortalité massive des ligneux.
- Les techniques de maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût dont l'entretien est à la portée des paysans sont peu développées notamment dans les zones vulnérables ;
- les difficultés liées aux facteurs de production (intrants, crédit, équipement, terre) ;
- faible utilisation de fertilisants aggravée par la suppression de la subvention sur les intrants agricoles et zootechniques depuis 1991 face à des sols appauvris en éléments nutritifs par le déficit pluviométrique et les pratiques culturales traditionnelles. La teneur en azote totale est inférieure à 0,006 % pour 75 % des sols, la teneur en P2 O5 est inférieure à 0,06 % pour 95 % des sols. On note une faible fertilité des sols et des précipitations dans certaines régions (centre et nord notamment) ;
- utilisation par les producteurs, de semences de mauvaise qualité en l'absence d'un système cohérent de production et de diffusion de semences améliorées et de qualité malgré les efforts de la recherche agricole qui ont permis l'introduction de variétés performantes concernant le mil, le sorgho, le maïs (maïs blanc à l'Ouest, maïs hybride) et le riz ;

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui FEPA-B

- inaccessibilité au crédit suite à la suppression du crédit moyen terme CNCA ou aux conditions d'accès peu souples (taux d'intérêt élevé et système de garantie) ;
- faiblesse des investissements en équipements dans le secteur agricole en général et dans le sous secteur céréalier en particulier, limitant ainsi la mécanisation et la motorisation en faveur d'une agriculture manuelle peu productive. Ceci s'explique entre autres par le coût élevé de ces équipements (qui sont en majorité importés) qui restent hors de portée de la majorité des producteurs (1 charrue pour 3 ménages agricoles et 90 % des charrues appartiennent à des ménages agricoles de 6 membres ou plus).

**La dégradation de l'utilisation des ressources naturelles notamment la ressource sol :**

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité, due à la baisse continue de la fertilité des sols. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture « minière », utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux et autres facteurs de production. La consommation moyenne d'engrais minéraux pour les céréales est de l'ordre de 7,5 à 10 kg/ha contre une dose recommandée de 150 kg/ha d'engrais minéraux et une application de matière organique équivalent à 2 T/ha de matière sèche par an et par culture. Les terres cultivées ne reçoivent pas assez de compensation pour les éléments nutritifs exportés et connaissent par conséquent une baisse continue de leur fertilité.

**L'insuffisance de l'utilisation des technologies appropriées de production :** Les productions végétales animales et forestières sont dominées par des pratiques extensives très gourmandes en ressources naturelles utilisant très peu les techniques de production semi-intensive ou intensive. Annuellement, plus de 40 % des surfaces agricoles utiles (SAU) sont exploités. Le coefficient d'intensité culturale est très variable selon les régions et les provinces. Il est généralement élevé dans les provinces du plateau central avec une moyenne supérieure à 60 % sur des sols pauvres et dégradés. Il est relativement faible dans le Gourma (23 %), la Comoé (14 %). Il est estimé à 75% dans l'ensemble des provinces du Boulgou et Kouritenga, 71 % dans la Bougouriba et le Poni. Il y a donc surexploitation des terres. Les possibilités réelles de jachère sont négligeables dans certaines provinces ou des terres marginales (dégradées) sont mises en culture (Plateau central).

**La faible utilisation des techniques de production intensive de viande et de lait** en milieu rural face à des effectifs dont le potentiel de production est sous-exploité.

**Les difficultés de conservation, de stockage des produits alimentaires :** les pertes post-production sont importantes notamment pour les fruits et légumes, les produits halieutiques, le lait et les produits forestiers du fait des difficultés de conservation en milieu rural. Il existe des techniques artisanales de séchage très éprouvées par la recherche mais leur utilisation est limitée en milieu rural. L'absence d'une chaîne de froid constitue une cause majeure.

**L'approvisionnement des marchés** souffre des capacités de stockage relativement limitées du fait de l'insuffisance des infrastructures. Les capacités de stockage au niveau villageois sont très limitées et de fortune ; seuls les centres urbains ont des capacités de stockage à court et moyen terme. Ce sont surtout les stockages des banques céréaliers (près de 45 000 T en fonction des années), de la SONAGESS (stock physique de sécurité de 35 000 T) et des commerçants (près de 55 000 t variable en fonction des années) qui ont permis de faire face aux difficultés de sécurité alimentaire conjoncturelle). Le secteur rural souffre de l'absence d'un programme d'infrastructures basé sur un appui à l'investissement privé et une prise en charge par l'État des infrastructures lourdes de base.

#### 4.2.2.2 Les facteurs liés à l'accessibilité

En matière de sécurité alimentaire, l'accessibilité est analysée sous deux aspects :

- 1) L'accès économique qui traduit la capacité des ménages à acquérir par achat (ou par troc) les denrées alimentaires dont ils ont besoin.
- 2) L'accès physique qui traduit la disponibilité des denrées alimentaires en tous temps aux lieux de résidence ou d'échange répartis sur le territoire national.

Dans le premier aspect, le manque ou l'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages pauvres (faiblesse des revenus) est une des principales causes de l'insécurité alimentaire des ménages liée aux faibles possibilités de diversification des revenus en zones vulnérables. L'influence du système de taxation sur les prix et leur forte variabilité constitue par ailleurs un facteur à considérer.

Dans le deuxième aspect, la dispersion géographique de la production, l'enclavement (état défectueux des routes) , l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés, constituent des difficultés d'accès.

Malheureusement, les effets des deux causes sont souvent cumulatifs, aggravant les conditions de vie des ménages qui habitent les régions les plus enclavées.

#### *4.2.2.2.1 Les facteurs liés à l'accessibilité économique*

**La Faiblesse des revenus notamment en milieu rural :** Les déficits sociaux et la pauvreté se sont accrus ces dernières années. Pour l'ensemble du territoire, selon diverses sources, la proportion de ménages pauvres se situe autour de 45 %. La proportion de ménages en milieu urbain vivant en dessous du seuil de la pauvreté (n'ayant pas accès aux produits alimentaires pour se procurer 2500kcal/personne/j) est de 16 % alors qu'elle est en milieu rural de 50,6 %.

Les dépenses alimentaires représentent 58 % des dépenses totales en zone rurale et 47% en zone urbaine des dépenses totales des burkinabés. Et les céréales constituent 42 % des dépenses alimentaires des burkinabés.

Les principales sources de revenus au Burkina Faso sont constituées par des activités non agricoles (commerce, artisanat) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Viennent ensuite les transferts non privés et autres, ensuite l'agriculture de rente et l'agriculture vivrière.

Sur le plan spatial, la pauvreté reste à dominante rurale, les régions du centre sud, du centre nord et du nord sont les plus pauvres. Ces disparités régionales s'expliquent par les fortes différences qui prévalent dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement). En outre la forte pression démographique conjuguée à un écosystème très défavorable rendent cruciale la question de la pauvreté dans certaines zones notamment dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Sud-Est.

Par rapport aux groupes socio-économiques, les agriculteurs vivriers constituent 53,4 % des populations vivant en dessous du seuil de la pauvreté, les agriculteurs de rente constituent 42,4 % et les inactifs constituent les 38,7 %.

**La faible diversification des activités génératrices de revenus :** Les projets et programmes développant des activités génératrices de revenus (surtout des ONG et privés) ont tendance à se concentrer dans des zones préférentielles (et souvent dans quelques provinces ou départements d'une même zone) non forcément touchées par l'insécurité alimentaire. Il en résulte que des zones vulnérables sont démunies tandis que d'autres surchargées. Cette situation n'est pas de nature à permettre une diversification des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables dominées souvent par une activité principale (élevage ou culture céréalière).

**La forte variabilité des prix :** La dévaluation du FCFA intervenue en 1994 a modifié l'environnement du marché céréalier qui a enregistré une forte inflation. L'étude menée par le Club du Sahel en 1997 indique que les prix des céréales ont suivi la hausse des prix des produits alimentaires intervenue après la dévaluation de 50 % du FCFA mais avec un décalage.

La saisonnalité des prix suit celle de la production. En octobre-novembre, les prix sont bas au moment des récoltes puis croissent pour atteindre leur pic en août pendant la soudure.

L'évolution du prix du riz a entraîné des ajustements sur le marché des céréales sèches. Apparemment, il existe une rigidité apparente de la consommation du riz malgré la variabilité des prix relatifs entre ce produit et les céréales sèches. La facilité et la rapidité de préparation du riz lui ont permis de faire une percée sur tous les marchés urbains. La dévaluation n'a pas eu pour effet de réduire les importations de riz au profit des céréales produites localement. Le prix du riz qui avait fortement augmenté après la dévaluation (47%), s'est assez vite stabilisé avec la hausse du prix des céréales sèches.

Au niveau de la filière bétail-viande, on note de grandes variations de prix. Les périodes de fêtes, notamment la tabaski et celles de fin d'année correspondent aux périodes où les prix des animaux sont élevés. On note une tendance à l'augmentation des prix des animaux au cours du temps. Par rapport à leur niveau de 1993, les prix du bétail de 1994 ont augmenté de 23 à 72 % pour toutes les catégories d'animaux et sur les principaux marchés suivis par le Service de Statistiques Animales.

**Le faible niveau d'accès aux financements :** Les principaux constats qui ont été faits concernant le financement du monde rural sont qu'en dehors de la zone cotonnière, le financement direct de la production agricole reste très marginal malgré les nombreuses initiatives. Les quelques crédits disponibles ne s'orientent que vers les besoins de court terme. Or toute modernisation du secteur agricole requiert des financements à moyen et long terme pour acquérir les équipements dont l'amortissement est à moyen ou long terme. Les systèmes financiers décentralisés capables d'aider les populations des zones vulnérables à accéder au crédit ne sont pas encore suffisamment étendus à ces zones.

#### *4.2.2.2 Les facteurs liés à l'accessibilité physique*

**L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication :** Une des contraintes importantes au développement des productions commercialisées, animales ou végétales est la faiblesse du réseau de communication et, notamment, du réseau de pistes rurales. La praticabilité des pistes rurales nécessaires à l'évacuation des produits agricoles et des pistes à bétail pour le commerce des animaux sur pieds lors de la saison des pluies constituent des contraintes majeures citées dans toutes les enquêtes qualitatives.

Le PASEC-T a dégagé dans l'étude du réseau tertiaire un indicateur de besoin de routes et de pistes basé sur l'inverse de la densité de routes et des pistes au km<sup>2</sup>. La province du Soum est celle où la densité est la moindre. Son indice est de 100 et le Kouritenga est celle où la densité est la plus forte. Son indice est de zéro. Parmi les provinces dans lesquelles l'indice de besoin est le plus élevé, donc la densité de routes et des pistes la plus faible, on trouve aux côtés des provinces du Sahel et de la partie Nord du pays (Namentenga, Bam, Yatenga) pour lesquelles l'absence de voies de communication est un facteur important d'insécurité alimentaire, des provinces de l'Est, du Sud, du Centre (Tapoa, Gourma, Nahouri, Gnagna, Komandjari) encore peu mises en valeur, de même que trois provinces du Sud-Ouest (Comoé, Poni et Kossi).

**L'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés :** Les flux de produits céréaliers sont diversifiés et vont des régions excédentaires vers les zones de consommation qui sont les zones rurales déficitaires et les centres urbains. Des producteurs aux consommateurs producteurs ou non-producteurs, on rencontre successivement les collecteurs, les grossistes ou demi-grossistes et les détaillants.

Les contraintes sont principalement :

- Les coûts élevés de transport (qui constituent 30 à 40 % du prix des céréales) liés aux difficultés d'amortissement des véhicules à la taxation. En général, les demandes

villageoises en céréales le plus souvent exprimées pendant la soudure (période de déplacement difficile) peuvent être assez faibles ; ce qui ne permet pas le développement de circuits stables de commercialisation pouvant rentabiliser les nécessaires investissements en moyens de transport. La pratique courante des taxes informelles dites « sauvages » affecte la fluidité du marché du bétail.

- La faible organisation des commerçants limitant ainsi leur accès à l'information et leur capacité de négociation des prix.
- L'absence d'une politique incitative de crédit pour appuyer les professionnels du commerce ayant une surface financière limitée.
- Le Système d'Information sur les Marchés : les acquis du SIM concernent essentiellement les informations sur les prix des produits agricoles dont la fiabilité et la disponibilité font l'objet de soins particuliers par les services concernés. Il joue un rôle important dans l'amélioration de la fluidité des marchés céréaliers par l'information hebdomadaire qu'il fournit sur les ondes. Cependant, ses activités ne sont pas diversifiées à travers la diffusion aussi des prix de gros dans les marchés les plus importants compte tenu de l'intérêt que lui portent de nombreux opérateurs économiques. De même il n'assure pas la diffusion des informations sur les stocks disponibles et les flux des céréales, le suivi des marchés de fruits et légumes . L'absence de moyens de communication au niveau des principaux marchés céréaliers ou à bétail permettant la transmission d'informations en temps réel constitue un facteur limitant important.
- Le SIM/bétail connaît à ce jour des difficultés de fonctionnement liées notamment à l'absence de moyens de transmission appropriés des données. La conséquence de cette situation est l'absence de diffusion hebdomadaire des informations sur le marché du bétail et la non disponibilité de celles-ci pour la réalisation d'analyses dans le cadre de la sécurité alimentaire notamment dans les zones à vocation pastorale.
- L'absence d'informations sur les marchés régionaux.
- La faiblesse de la transformation des produits alimentaires.
- Les possibilités de transformation des produits céréaliers restent encore limitées en dehors du maïs et du riz qui font l'objet de transformation manuelle, semi-artisanale et industrielle (ex. : Kribisi, Gritz, farines, riz blanc, brisures de riz).
- Les fruits et légumes accusent beaucoup de contraintes liées souvent aux pertes post-récoltes fréquemment enregistrées aux champs ou lors du stockage et du transport. Les possibilités de transformation de ces produits restent limitées à cause de la faible maîtrise des techniques et de celle des capacités des unités de transformation existantes.
- Pour les produits animaux le faible niveau d'équipement des abattoirs et les faibles performances des technologies d'abattage ne permettant pas d'assurer un abattage et un conditionnement de la viande à des fins d'exportation. Les charcuteries sont encore limitées en nombre et en capacité de transformation ; leur capacité d'absorption ne concerne qu'une faible partie de viandes et abats disponibles.

#### 4.2.2.3 Facteurs liés à l'utilisation des produits alimentaires et à la nutrition

Faiblesse de l'éducation nutritionnelle : elle se résume au Burkina Faso par l'absence de cadre conceptuel pour la compréhension des problèmes nutritionnels et des comportements, l'absence de stratégies de communication, l'absence de coordination des actions et enfin l'utilisation de méthodes inappropriées.

Faible accès aux soins de santé et à l'eau potable : L'état nutritionnel d'un individu dépend de son état de santé et inversement. Conséquence d'une situation sanitaire déficiente et d'un mauvais état nutritionnel, la mortalité des enfants burkinabé est assez élevée. Sur 1000 enfants qui naissent, 94 décèdent avant leur 1er anniversaire et sur 1 000 enfants qui atteignent 1 an, 103 décèdent avant l'âge de 5 ans (EDS 1993). Cette mortalité est plus élevée en milieu rural (214 ‰) qu'à Ouagadougou (150 ‰).

Les principales causes sont l'inexistence ou l'inaccessibilité des services de santé et celles liées à la disponibilité et au coût des médicaments. Selon l'INSD, les puits sont la principale source d'eau pour près de la moitié des ménages burkinabé (47,6 %) suivis des forages (25,6 %) des fontaines publiques (12,4 %) et des cours d'eau (9,1 %). L'eau courante de robinet intérieur ou extérieur n'est présente que dans 5 % des ménages burkinabé.

Les sources d'approvisionnement diffèrent selon la zone. La zone rurale s'approvisionne surtout à partir des puits (54,4 %) contre 19,7 % pour la zone urbaine, 11 % de ménages ruraux contre 1 % de ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau. La qualité de l'eau de puits traditionnels et, surtout des cours d'eau n'étant pas contrôlée et étant quelquefois mauvaise (pollution bactérienne), les plus pauvres qui recourent à ces sources sont donc plus exposés aux maladies d'origine hydrique qui aggravent les cas de malnutrition.

Au Burkina Faso, 83,3 % des ménages ruraux n'ont pas de toilettes. La majorité des populations en milieu urbain utilisent surtout les latrines (88,4 %). Mais il est à noter qu'une grande proportion de ceux qui vivent en périphérie utilisent la nature comme en milieu rural. Du fait d'une urbanisation galopante, l'assainissement dans les villes pose de sérieux problèmes. En plus, il n'existe pas de système de traitement des ordures ménagères et le système habituellement utilisé est la «décharge sauvage ». Tout ceci aggrave les conditions déjà précaires d'une population pauvre. La majorité (68 %) des ménages burkinabé évacuent leurs ordures sur les tas d'immondices spontanés. Les égouts publics n'existent pratiquement pas et l'évacuation des eaux de pluie pose problème. La malnutrition accroît la vulnérabilité aux infections qui, à leur tour, aggravent la malnutrition.

Analphabétisme des mères : un des facteurs déterminants de la malnutrition est le niveau d'instruction des mères. La proportion d'enfants malnutris est beaucoup plus importante dans les milieux de mères non instruites que dans les milieux où elles ont fréquenté l'école : retard de croissance modérée 31 %, quand la mère n'a aucune instruction contre 22 % pour le niveau primaire.

De plus, l'instruction des mères augmente les chances de survie des enfants ; les enfants de mères sans instruction ont une probabilité de mourir entre 0 et 5 ans nettement supérieure à celle des enfants de mères ayant fait des études primaires (212 ‰ contre 160 ‰) et près de 2,5 fois plus élevée que celle des enfants dont la mère a atteint au moins le niveau secondaire (87 ‰). Cette différence est encore plus élevée pour les enfants survivants à 1 an, puisque leur probabilité de décéder entre 1 et 5 ans est 3 fois plus élevée quand leur mère n'a pas d'instruction que quand elle a un niveau secondaire ou plus (113 ‰ contre 36 ‰).

Faible espacement des naissances et grossesses précoces : la taille de la famille, de même que l'espacement des naissances au Burkina Faso jouent un rôle important dans l'apparition de la malnutrition. Le nombre d'enfants nés vivants par femme est de 6,9% en moyenne. Lorsque l'intervalle entre les naissances est inférieure à 24 mois, la proportion d'enfants ayant un retard de croissance sévère est plus élevée lorsque l'écart est de 24 mois et plus (16 % contre 11 %). En outre, les grossesses précoces et rapprochées, augmentent la mortalité des enfants. Le risque de mortalité des enfants est plus élevé lorsque leurs mères sont trop jeunes (15-19 ans) (146 %). Également, l'espacement des naissances semble être un facteur important dans la malnutrition de la mère et de l'enfant, conduisant à un taux de mortalité infanto juvénile élevé.

#### 4.2.2.4 Facteurs liés au cadre institutionnel actuel

L'État avec l'appui des Partenaires au développement, a mis en place un dispositif de concertation de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire. Des efforts et des mesures importants ont été déployés pour prévenir et gérer les crises alimentaires. Malgré l'existence du cadre formel de concertation (CRSPC) doté d'un instrument de financement (FODEC) et de structures d'exécution (CT/CCI, SP/CONASUR, SONAGESS et SP-CPC), ainsi que celle du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) qui fixe les normes de déclenchement des opérations d'aides alimentaires en fonction de l'ampleur des crises et, les attributions et rôles des différents intervenants, plusieurs facteurs ont limité l'efficacité de ce dispositif.

**Une concertation et une coordination insuffisantes du dispositif de pilotage :** L'irrégularité des concertations et le faible développement des réflexions sur la sécurité alimentaire se sont limités au niveau national ; le niveau local y étant peu associé. Les concertations et les orientations du CRSPC ont été axées sur la résolution de l'urgence au détriment des problèmes structurels. Les actions des bailleurs en faveur de la sécurité alimentaire, quoique salutaires dans l'ensemble, manquent souvent de coordination. En effet, le manque de consensus entre ces bailleurs autour du concept de l'insécurité alimentaire a parfois limité les actions du Comité qui a privilégié la situation de crise par rapport à la vision globale à long terme. Par ailleurs, des difficultés de coordination entre les structures du CONASUR et les ONG ont été constatées sur le terrain lors des crises alimentaires de 1994/95 et 1997/98.

**L'insuffisante coordination de l'aide alimentaire :** La répartition, la quantité et la nature de l'aide ont été principalement déterminées par les donateurs, ce qui a conduit parfois à l'allocation de denrées incompatibles avec les habitudes alimentaires de la population visée. Les aides projets et les aides programmes ont été souvent conçues en fonction d'objectifs précis (ex. éducation pour le cas du programme cantine scolaire, et développement des infrastructures pour le cas du projet Vivre Contre Travail (VCT). Ainsi, il n'y a pas souvent de lien entre dispositif d'information et expression des besoins, ce qui fait que l'allocation de ces aides ne correspond pas forcément aux zones marquées par l'insécurité alimentaire.

**La faible performance du système d'information sur la sécurité alimentaire :** La fiabilité des informations fournies par la CT/CCI n'avait pas toujours convaincu les partenaires qui de ce fait sont restés souvent sceptiques face aux décisions prises par le Gouvernement. La non prise en compte : i) des produits alimentaires autres que les céréales, ii) des revenus des producteurs, iii) des prix à la consommation, dans l'appréciation des situations alimentaires ; la faible capacité d'analyse de la CT/CCI, liée à l'absence d'un cadre d'analyse de la sécurité alimentaire, au nombre et au profil du personnel disponible, en sont les causes principales.

**La non pérennisation des moyens de financement des structures :** Le financement du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire par l'État a été faible, face à l'importance des problèmes à résoudre. Le dispositif a été mis en place en fonction des financements extérieurs ; sa réorganisation s'impose pour permettre une prise en charge pérenne des moyens de financement des structures du dispositif de pilotage de la stratégie nationale de sécurité alimentaire.

**L'implication faible ou limitée du privé, des organisations paysannes et des ONG :** La participation des acteurs privés au processus reste encore limitée, certains préférant mener des actions en aval de la filière agro-alimentaire (commercialisation, transformation, etc.) que s'attaquer aux problèmes alimentaires en amont par des actions de production et d'approvisionnement en intrants.

Les organisations paysannes, qui devraient bénéficier de la place de choix que l'État leur réserve dans les activités de production, de transformation et de commercialisation, n'offrent pas une physionomie actuelle favorable au dynamisme attendu d'elles. Ces OP souffrent entre autres d'insuffisances organisationnelles, techniques et financières qui ne leur permettent pas de prendre des initiatives de grande envergure.

Les ONG agissent dans le domaine de la sécurité alimentaire mais leurs actions restent très localisées, avec parfois peu de moyens, et principalement tournées vers leurs membres ou des localités bien choisies : on assiste ainsi à une concentration d'ONG dans certaines régions du pays (surtout dans les zones dites à risque) pendant que d'autres n'en ont presque pas, comme le cas des régions difficiles d'accès. Par ailleurs, leur grand nombre pose souvent un problème réel de coordination des activités sur le terrain malgré les multiples efforts du Bureau de Suivi des ONG.

Les institutions de financement sont assez développées au Burkina mais peu d'entre elles s'intéressent réellement au financement du monde rural. Ne voulant pas prendre de risques dans un secteur sensible comme l'agriculture, ces institutions exigent souvent des garanties d'accès au crédit souvent hors de portée de la majorité des agriculteurs, en particulier des producteurs vivriers.

#### 4.3 LE PROFIL DE PAUVRETE

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a décrit les caractéristiques de la pauvreté au Burkina Faso.

##### 4.3.1 *Perception de la pauvreté par les pauvres eux-mêmes*

Selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieu urbain et rural, réalisées en 1998, la pauvreté notamment économique se traduit au niveau individuel par la non-satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, la pauvreté économique se traduit par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. L'absence d'un environnement sécurisant (sécurité publique), le manque d'infrastructures sociales (écoles, marchés, dispensaires, etc.), l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent cette notion de pauvreté collective ressentie par les populations.

Les perceptions qu'ont les populations des déterminants de leur situation de pauvreté sont claires. Le classement des principaux facteurs de pauvreté diffère selon le milieu de résidence. En milieu rural, dix facteurs de pauvreté ont été relevés et sont classés par ordre d'importance décroissante comme suit : les aléas climatiques, la faiblesse du pouvoir d'achat, la vieillesse, la famille nombreuse, la paresse ou le manque d'initiative, l'insuffisance de bonne gouvernance, le handicap physique, le vol, la mort du conjoint et la pauvreté chronique. En milieu urbain, les dix principaux facteurs sont par ordre d'importance décroissante : la paresse ou le manque d'initiative, l'échec permanent, le handicap physique, la déchéance sociale, la pauvreté chronique, la faiblesse du pouvoir d'achat, les entraves sociales et culturelles, les aléas climatiques, l'absence d'ONG ou de projet d'aide, la famille nombreuse et la difficulté de planification. Les perceptions des ménages commandant leur comportement, il est utile de les considérer dans la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté. On peut remarquer que la faiblesse du pouvoir d'achat, le poids d'une famille nombreuse et le manque d'initiative apparaissent comme des causes dans les deux milieux.

##### 4.3.2 *Seuil et niveau de pauvreté*

Les résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998 permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 72.690 FCFA par adulte et par an contre 41.099FCFA en 1994. La ligne de pauvreté en terme calorique est demeurée constante à 2.500 Kcal/pers/jour. Sur cette base, la proportion de la population burkinabé vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 45,3 % soit une légère hausse comparativement à 1994 (44,5 %).

L'incidence de la pauvreté s'est accrue en milieu urbain de près de 5 points entre les deux périodes, s'établissant à près de 16 % en 1998. Par contre, en milieu rural, l'incidence de la

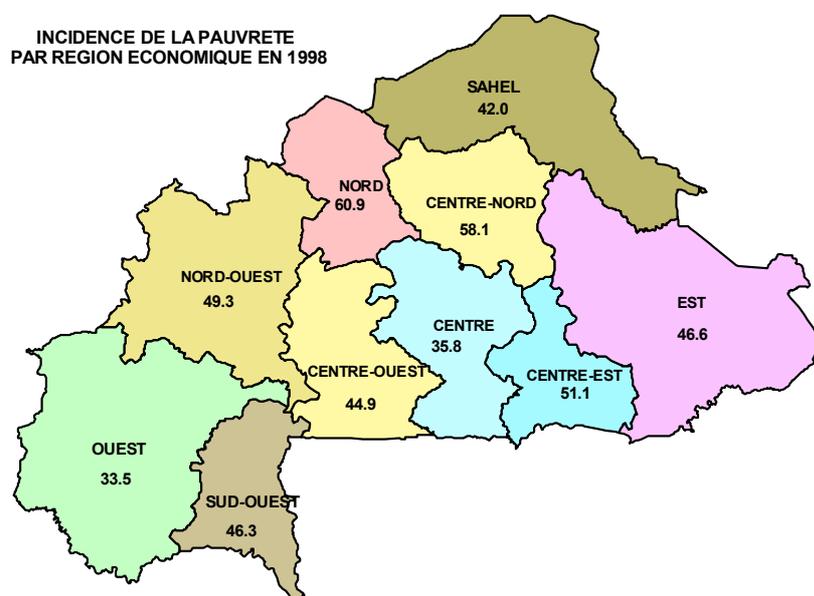
pauvreté est restée stable. En dépit de son augmentation sensible, la contribution de la pauvreté urbaine reste faible de 3,8 % en 1994 à 6,1 % en 1998. La profondeur de la pauvreté est restée à 14 %, ce qui suggère qu'une grande majorité des pauvres est proche de la ligne de pauvreté.

#### 4.3.3 Analyse par région de planification

L'enquête prioritaire II en 1998 s'est appuyée sur les dix (10) régions de planification du Ministère de l'Économie et des Finances pour la production et la représentativité des données. Chaque région regroupe un certain nombre de provinces ayant des caractéristiques communes.

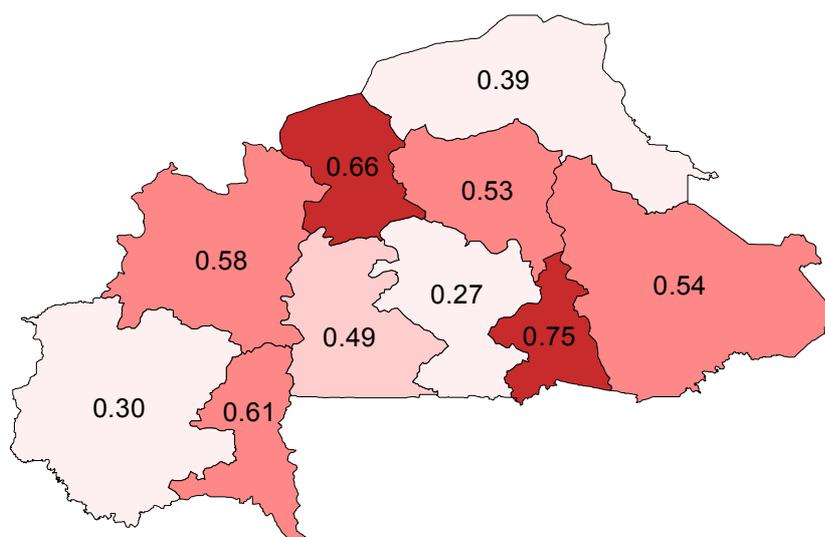
L'analyse des résultats indique que les régions les plus pauvres par ordre d'importance décroissante sont le Nord, le Centre-Nord, le Nord-Ouest et l'Est. Les régions les moins pauvres sont le Centre et l'Ouest.

D'une manière générale, on constate que les régions les plus pauvres ont une forte probabilité d'être pauvres. Cependant, on peut noter que des régions économiques à incidence relativement faible peuvent avoir une forte probabilité à être pauvres.



Probabilité d'être pauvre au Burkina Faso, par zone géographique

(Calculs effectués selon la méthode de l'analyse de probit et en utilisant les résultats de l'EP II.)



#### 4.3.4 Groupes socio-économiques et pauvreté

Par rapport aux groupes socio-économiques, c'est-à-dire par rapport aux sources principales de revenus des ménages, l'incidence de la pauvreté en 1994 était plus accentuée chez les agriculteurs vivriers (51,5 %), les agriculteurs de rente (50,1 %) et les inactifs ou chômeurs (41,5%). En 1998, l'incidence de la pauvreté est en légère hausse pour tous les groupes, à l'exception des agriculteurs de rente et des inactifs pour lesquels on observe une baisse peu significative.

La contribution des agriculteurs vivriers à la pauvreté totale a également diminué mais reste la caractéristique fondamentale de la pauvreté au Burkina Faso : plus de 3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers. La réduction de la pauvreté au Burkina Faso passe obligatoirement par l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs vivriers. Les agriculteurs de rente voient leur incidence de pauvreté diminuer sensiblement de 50,1 % à 42,4 % mais leur contribution augmenter en raison de l'expansion du nombre de ménages pratiquant ce type d'agriculture pendant la période.

#### 4.3.5 Vulnérabilité des agriculteurs et éleveurs et sécurité alimentaire

Les activités de production dans le secteur rural constituent la principale source d'emploi et de revenu pour environ 80 % de la population du Burkina Faso. L'agriculture et l'élevage sont les principales sources de croissance de l'économie nationale et contribue à près de 35% du PIB et 60% des exportations. Il y a environ 1.300.000 exploitations agricoles dont 87% pratiquent une agriculture de subsistance et/ou un élevage extensif marqué par une faible productivité. Les petits exploitants agricoles ont un faible accès aux crédits, aux marchés et à l'appui des services agricoles. Le secteur est également caractérisé par une insuffisance de l'intégration agriculture-élevage.

La performance de l'agriculture a été irrégulière dans les années 80 avec une moyenne de 4% par an, la croissance du secteur rural a été supérieure à la croissance démographique. Durant la première moitié des années 90, la croissance a été faible (environ 2 %) jusqu'après la dévaluation où elle a connu un accroissement supérieur à 6 % entre 1995 et 1997, ceci grâce surtout au boom de la production du coton.

La faible productivité de l'agriculture et de l'élevage exerce une forte pression sur les ressources naturelles déjà fragiles notamment dans les zones densément peuplées du plateau central. Les jachères courtes, le faible usage des engrais, le surpâturage et la coupe du bois de chauffe ont un effet direct sur la déforestation et la disparition du couvert végétal. En résumé, les conditions

climatiques adverses, l'enclavement du pays et la faible productivité de l'agriculture couplés avec la dégradation des sols et des ressources en eau sont les contraintes majeures à la croissance économique et la cause de la grande pauvreté et de l'insécurité alimentaire sévère des populations rurales. Les revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage sont donc fortement tributaires de la pluviométrie qui connaît une grande variabilité inter-annuelle, source d'insécurité alimentaire pour les familles rurales.

L'incidence de la pauvreté en milieu rural est restée stable de 1994 à 1998. Cette stabilité s'est accompagnée d'une augmentation de deux points chez les agriculteurs vivriers et une diminution de dix points chez les agriculteurs de rente. En effet, l'analyse par groupe socio-économique révèle que l'incidence de la pauvreté chez les agriculteurs vivriers est passée de 51,5 % en 1994 à 53,4 % en 1998. La profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart de revenu entre le pauvre moyen et le seuil de pauvreté est restée stable, s'établissant à 16,3% dans le même groupe social. L'analyse comparative des différents groupes socio-économiques montre que les agriculteurs pauvres sont les plus éloignés du seuil de pauvreté, aussi bien en 1994 qu'en 1998. Ils ont aussi très faiblement accès aux services sociaux (éducation, santé) et ont des revenus très modestes et peu de capacité productive. Leur contribution à la pauvreté totale dans le pays est demeurée très élevée, passant de 78,9 % en 1994 à 77,1% en 1998. La taille moyenne des ménages parmi les pauvres de ce groupe est de 7,6 personnes.

#### 4.4 LE DISPOSITIF DE SECURITE ALIMENTAIRE

Au niveau des mesures de politiques spécifiques à la sécurité alimentaire et plus particulièrement du dispositif de sécurité alimentaire, le diagnostic a mis en évidence des acquis et des insuffisances qui sont évoqués ci-dessous.

##### 4.4.1 *Concernant le dispositif global*

Le dispositif global mis en place s'inscrit dans les missions habituelles des acteurs qui le composent et contribue d'une façon ou d'une autre à la sécurité alimentaire. Cependant :

- Les nombreuses restructurations des départements ministériels au niveau de l'État rendent souvent difficile la mise en œuvre de certaines initiatives dans un esprit de continuité et de cohérence ;
- La participation des acteurs privés au processus reste encore limitée, certains préférant mener des actions en aval de la filière agro-alimentaire (commercialisation, transformation, etc.) que de s'attaquer aux problèmes alimentaires en amont par des actions de production et d'approvisionnement en intrants ;
- Les ONG interviennent de façon notable dans le domaine de la sécurité alimentaire, mais leurs actions ne sont pas toujours correctement ciblées. On assiste à une concentration inégale des ONG par région. En outre, il faut souligner les difficultés de coordination de leurs activités;
- Les bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux ne cessent également de déployer des efforts considérables en faveur de la politique de sécurité alimentaire du pays. Leurs actions en faveur de la sécurité alimentaire, quoique salutaires dans l'ensemble, manquent souvent de coordination comme dans le cas des ONG. Par ailleurs, on note un manque de consensus entre ces bailleurs autour du concept de l'insécurité alimentaire, certains l'associant simplement aux situations de crise (vision sectorielle et à court terme), d'autres l'assimilant à la pauvreté (vision globale et à long terme) ;
- Les institutions de financement sont assez nombreuses au Burkina mais, ne prêtent pas une grande attention au financement du monde rural. Elles estiment le domaine trop risqué ;

- Les organisations paysannes n'ont pas encore le dynamisme que l'Etat attend d'elles. Elles renferment des insuffisances organisationnelles qui limitent leurs capacités d'action.

#### 4.4.2 *Concernant le dispositif spécifique à la politique céréalière*

Le dispositif de pilotage de la politique céréalière, qui s'est mis en place dès 1995, possède déjà quelques expériences dans la prévention et la gestion des situations d'urgence avec deux cas pratiques, 1995/1996 et 1997/1998, qui ont permis de tester l'efficacité des structures et la cohérence du dispositif de sécurité alimentaire. Des efforts très appréciables ont été faits pour le dispositif qui a reçu depuis sa mise en place en 1995 un financement de près de 13 milliards de francs CFA ainsi réparti (État : 16 %, Union Européenne : 34 %, RFA : 29 %, France : 10 %, Pays-Bas : 8 %, Banque Mondiale : 3 %).

Les principaux atouts du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire sont :

- L'existence d'un cadre formel de concertation (CRSPC) doté d'un instrument de financement (FODEC) et de structures d'exécution (CT/CCI, SP/CONASUR, SONAGESS et SP/CPC). Ce système fonctionne et est cohérent. Malgré sa jeunesse, les résultats sont loin d'être négligeables : lors des deux années citées en matière de crise (1996 et 1998), des programmes d'urgence ont été mis en place, des quantités de céréales ont été ventilées dans les régions présentant un déficit céréalier prononcé et des financements ont été mobilisés pour exécuter ces actions. D'autre part, dans le cadre de la mobilisation du SNS, le Gouvernement a respecté ses engagements. Par ailleurs, de nouveaux outils ont été mis en œuvre pour améliorer l'analyse de la situation alimentaire et pour mieux identifier les populations à risque.
- L'existence d'un plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) dont l'objectif est d'assurer une meilleure sécurité alimentaire à travers (1) la détermination des seuils de déclenchement des opérations d'aides alimentaires en fonctions de l'ampleur des crises, (2) la définition des attributions et des rôles des différents intervenants, (3) la proposition d'un système de détermination des bénéficiaires potentiels des aides d'urgence, (4) la définition des actions de prévention destinées à atténuer les effets des aides alimentaires.

Cependant, le dispositif comporte un certain nombre d'insuffisances et de contraintes tant au niveau du cadre de concertation qu'au niveau des structures d'exécution. ces contraintes et insuffisances sont les suivantes :

##### 4.4.2.1 Au niveau du cadre de concertation

Les concertations et les orientations prises lors des réunions du CRSPC sont basées sur les informations fournies par la CT/CCI. La responsabilité de la fiabilité des informations incombe à cette dernière depuis les données brutes jusqu'à leur forme analysée et formulée permettant la prise de décisions. Cette fiabilité n'a pas toujours convaincu particulièrement les partenaires qui de ce fait restent souvent sceptiques face aux décisions prises par le Gouvernement. Pour remédier à cette défaillance une étude visant « l'amélioration du système de collecte et de traitement de l'information pour la sécurité alimentaire » a été réalisée. Les résultats de cette étude ont déjà permis de réviser partiellement la méthodologie de l'enquête statistique agricole ; d'autres effets encore en sont attendus.

Du fait des crises alimentaires observées au cours des dernières campagnes, les concertations et les orientations du CRSPC ont été axées sur la résolution de l'urgence et cela au détriment de la réflexion et de la prospective.

Le dispositif en place est bâti sur le secteur céréalier, eu égard au poids des céréales dans l'alimentation des populations. Cet état de fait peut entraîner une résolution partielle de l'insécurité alimentaire.

Pour le financement du dispositif, la participation de l'État reste faible face à l'importance des problèmes à résoudre.

#### 4.4.2.2 Au niveau des structures d'exécution

##### 4.4.2.2.1 *Pour le SP/CPC*

- Une concertation et une coordination insuffisantes avec les autres structures du dispositif ;
- Une faible capacité d'analyse liée au nombre et au profil du personnel disponible ;
- Des difficultés de financement : le budget de l'État n'a pas assuré la relève des partenaires étrangers.

##### 4.4.2.2.2 *Pour le CONASUR*

La mise en œuvre des programmes d'aides alimentaires d'urgence est assurée par le Secrétariat Permanent du CONASUR et les ONG. Les difficultés rencontrées sont essentiellement liées :

- à l'insuffisance de compétences pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de prévention et d'atténuation des crises ;
- à l'insuffisance de la formation des membres des structures centrales et décentralisées du CONASUR en matière de prévention et de gestion des catastrophes qui est en train d'être jugulée progressivement par les efforts réalisés par un certain nombre de partenaires au développement en rapport avec le CONASUR en direction des décideurs, des cadres des COPROSUR, des élus et des médias ;
- au retard important dans l'élaboration du plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation ;
- aux difficultés de coordination entre les structures du CONASUR et les ONG sur le terrain ;
- au manque de précisions des attributions du Secrétariat Permanent du CONASUR, et en particulier des rôles et responsabilités de son personnel ;
- à l'insuffisance de planification qui ne permet pas au SP/CONASUR d'avoir des orientations précises, un axe directeur. Les actions sont diffuses, disparates et non ciblées ;
- à l'absence d'activités de prévention systématiquement entreprises (planification préalable, suivi sur le terrain, sensibilisation et formation des COPROSUR, CODESUR, COVISUR) ;
- aux moyens (logistique, communication, informatique) et capacités insuffisantes pour systématiquement appuyer et encadrer ses démembrements afin de les rendre plus opérationnels ;
- au manque de système de gestion de l'information (banque de données) avec un personnel responsable formé en la matière ;
- à l'insuffisance de dotation budgétaire pour pouvoir exécuter les tâches qui sont confiées à la structure.

##### 4.4.2.2.3 *Pour la SONAGESS*

- Le type de financement de la société la prive de toute autonomie financière ;

- Les procédures de mobilisation des financements entravent l'exécution correcte des activités ;
- Les difficultés de mobilisation des ressources financières et les disponibilités insuffisantes en céréales n'ont pas permis jusqu'en 1999 d'atteindre le niveau conventionnel du Stock National de Sécurité (SNS), fixé à 35.000 tonnes.

#### 4.4.2.2.4 Pour la CT/CCI et le SAP

- L'information sur la nutrition (particulièrement importante) n'est pas collectée par le dispositif actuel du Système d'Alerte Précoce (SAP) ;
- L'essentiel des informations collectées par le SAP sont des informations d'ordre qualitatif et, de ce fait, peuvent être sujettes à des erreurs d'appréciations ;
- Les affectations du personnel du SAP (mutation du personnel de l'Administration en dehors de la zone couverte par le SAP) sont très fréquentes et sont de nature à handicaper le bon fonctionnement du dispositif ;
- La plupart des structures impliquées dans le dispositif rencontrent d'énormes difficultés dans la collecte, la transmission et le traitement en temps opportun des données de base ;
- La non prise en compte des produits alimentaires autres que les céréales dans l'appréciation des situations alimentaires, suscite de nombreuses questions et de la méfiance vis-à-vis des bilans céréaliers ;
- L'inadéquation du rattachement institutionnel de la CT/CCI entraîne des difficultés de coordination des groupes membres du CCI par cette même cellule technique.

#### 4.4.2.2.5 Pour le FODEC

On constate :

- une faible participation du Gouvernement au financement du FODEC ;
- un faible intérêt des bailleurs de fonds pour le financement du Fonds d'Incitation, d'Animation et de Promotion (FIAP) du secteur.

A l'heure actuelle, ce dispositif fait l'objet de renégociation avec les partenaires au développement concernés pour parvenir à un texte qui cadre avec l'esprit de la présente Stratégie de sécurité alimentaire et les préoccupations du Gouvernement.

## 4.5 LES ENJEUX ET DEFIS POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

### 4.5.1 La mondialisation/régionalisation

Le libre-échange est à l'heure actuelle, la doctrine dominante ; il donne une plus grande place au marché et réduit par là même le rôle de l'Etat. Ce contexte a été plus que favorable à l'accélération de la mondialisation et à l'approfondissement des interactions entre pays et entre individus, en même temps des blocs régionaux se constituent non pas comme une alternative à l'intégration mondiale mais comme une stratégie pertinente d'insertion dans l'économie-monde.

La diffusion de l'économie de marché à travers le monde s'est accompagnée d'une forte tendance à la privatisation et à l'établissement d'accords multilatéraux dans le domaine des échanges intégrant des points tels que les conditions environnementales et sociales.

Dans un tel contexte, la stratégie alimentaire ne pourra réussir qu'à condition de réunir des conditions propices à son déploiement. La stabilité macro-économique et politique de la région, l'absence d'aléas climatiques répétés et de distorsions sur les marchés occasionnées par des

productions alimentaires subventionnées, en constituent les principaux soubassements. Dans les négociations commerciales internationales, les pays sahéliens avec l'appui d'institutions régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) doivent être en mesure de défendre le principe de la protection du marché régional, condition de la modernisation et de l'intensification des secteurs agricoles nationaux.

Toutefois, il reste clair que la problématique de la sécurité alimentaire ne peut être appréhendée dans le seul cadre ouest-africain ou sahélien. L'insécurité alimentaire et la pauvreté ne doivent pas être perçues comme seulement de simples conditions d'être des populations mais plutôt, comme des phénomènes dynamiques transfrontaliers.

Le cadre continental doit servir de lieu de cohérence des stratégies régionales de sécurité alimentaire pour en garantir l'efficacité et un impact certain sur les populations bénéficiaires, aux niveaux continental et régional. Cette démarche unitaire de lutte contre l'insécurité alimentaire est d'autant plus pertinente qu'au plan mondial, la communauté internationale y compris les pays africains et sahéliens se sont engagés dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement qui sont entre autres de :

- Réduire de moitié la proportion des gens souffrant de la pauvreté extrême et de la faim ;
- Réduire de moitié la proportion de gens n'ayant pas accès à l'eau potable ;
- Réduire des deux tiers le risque pour les enfants de mourir avant l'âge de cinq (05) ans ;
- Limiter la propagation du VIH/SIDA et celle du paludisme ;
- Mieux protéger les écosystèmes et la biodiversité du monde entier ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Fournir des appuis accrus aux pays en développement sous forme d'allègement de la dette, d'une aide financière renforcée et d'un accès élargi aux marchés.

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté par les dirigeants africains sous l'égide de l'Union Africaine (U.A) exprime la vision de toute l'Afrique d'éradiquer d'urgence la pauvreté et de se placer sur la voie d'une croissance et d'un développement durables.

Cette initiative africaine s'inscrit dans la perspective de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté monétaire et humaine, et la faim. Dans cette optique, le NEPAD comme un cadre d'interaction entre le continent africain et le reste du monde, s'est assigné entre autres les objectifs ci-après :

- Revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé, en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies contagieuses ;
- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures aux services des marchés locaux et d'exportation, et des mesures pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et encourager des méthodes de production écologiquement durables ;
- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités et en facilitant leur accès aux facteurs de production (terre, crédit, intrant, ...).

Le NEPAD pose comme conditions indispensables de réalisation de ces objectifs, de favoriser la paix, la démocratie, les droits humains et une saine gouvernance économique. Compte tenu de la taille des pays africains et de l'étroitesse de leur marché n'offrant pas de perspective intéressante de rendement aux investissements potentiels, notamment étrangers, il privilégie la coopération et l'intégration économiques régionales. Aussi, la stratégie régionale ainsi que les stratégies nationales de sécurité alimentaire participent-elles à la réalisation d'abord des objectifs du NEPAD et en conséquence ceux du millénaire pour le développement. Le NEPAD pour les pays membres du CILSS constitue un important support de plaidoyer et de

mobilisation des ressources pour la réalisation des différentes ambitions contenues dans les stratégies régionales et nationale. Les pays membres doivent savoir tirer profit de toute autre initiative telle que l'initiative de réduction de la dette dégageant des ressources additionnelles pour lutter contre la pauvreté. Cela contribuera à la réduction de l'insécurité alimentaire qui en est une des principales manifestations. La mobilisation de la communauté en faveur des PMA et la coordination de l'aide dans les pays devrait accélérer ce processus.

Le Burkina, à travers le SP/CPSA, est en train d'élaborer pour ce qui le concerne, le volet agricole du NEPAD.

#### *4.5.2 La Lutte contre la Pauvreté et le VIH/SIDA*

La pauvreté semble être la chose la mieux partagée au Burkina Faso. En 1998, 45,3% de la population se situait en dessous de la ligne de pauvreté établie à 72.690 F CFA (constituée des dépenses alimentaires et non alimentaires) Par ailleurs avec un revenu par tête d'habitant équivalent à 300 \$, le Burkina Faso fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA). La pauvreté demeure encore un phénomène essentiellement rural ( la contribution du milieu rural est de 94% en 1998).

Face à une telle situation qui hypothèque toute stratégie viable de développement, la préoccupation essentielle du gouvernement, est de centrer désormais la stratégie de développement économique sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Ceci implique, sur le plan des politiques macroéconomiques à mettre en œuvre, l'adoption d'un nouveau paradigme : la recherche d'une croissance économique de qualité, autrement dit une croissance soutenable face aux chocs externes (effondrement des cours du coton ou de l'or, par exemple), plus forte car fondée sur une base économique plus large.

L'expansion rapide du VIH/SIDA semble être fortement corrélée avec l'état massif de pauvreté de la population. En 1997, le taux de prévalence était estimé à 7,2 % de la population notamment dans la tranche d'âge la plus active 15-49 ans. L'épidémie touche actuellement sans exception tous les secteurs de la vie économique. Malgré, la connaissance très imparfaite des relations structurelles de l'impact du VIH sur le développement, différents travaux empiriques ont été conduits en Afrique Subsaharienne pour mesurer les coûts économiques et sociaux du VIH/SIDA. Aucune étude de ce type n'a été entreprise véritablement au Burkina Faso, le seul élément dont on dispose est l'étude réalisée en 1994 sous l'égide de la Banque Mondiale qui considérait que le coût total du VIH/SIDA s'établissait à environ 8,5 millions de dollars sur la base d'un niveau du séroprévalence de 3 %. Une actualisation de ces paramètres et les travaux comparatifs établis en matière d'années de vie corrigées en fonction du facteur d'invalidité permettent d'évaluer l'impact monétaire de cette endémie à 25 millions de dollars par an. Par ailleurs, si l'on devait considérer la prise en charge de tous les malades et de leurs dépendants, les coûts imputés à l'économie et aux secteurs sociaux pourraient être multipliés par 15.

Il est une évidence que toute stratégie de lutte contre le VIH/SIDA doit s'inscrire dans un processus intégré, dynamique et multiculturelle qui prenne en compte la dimension régionale.

#### *4.5.3 La Gouvernance*

Les forces mondiales actuelles tendent à modifier la conception de l'État. Il reste clair que celui-ci conserve encore dans les pays en développement notamment, un rôle particulier dans la fourniture des biens publics afin de promouvoir le développement économique et social en raison de l'imperfection du marché. Malgré cette prédominance, l'État ne saurait demeurer le seul acteur du développement économique et social. A cet effet, le gouvernement a adopté en octobre 1998 un plan national de bonne gouvernance (PNBG) dont la conséquence majeure est la redistribution des rôles, des fonctions et des moyens entre l'État et les autres acteurs. Il convient de relever que concomitamment au processus d'élaboration du PNBG, le gouvernement adoptait courant 1998 un ensemble de textes portant respectivement réforme globale de l'Administration Publique et orientation de la décentralisation, le dispositif institutionnel fait des collectivités locales (Provinces,

Communes) des actrices importantes de développement économique et social, en les dotant de personnalité morale et de l'autonomie financière.

En matière de décentralisation ou de gouvernance locale des avancées importantes sont observables ; mais il demeure essentiel de se fixer des règles claires qui circonscrivent davantage les pouvoirs des acteurs à tous les niveaux d'administration. La démarche par laquelle ces règles seront instaurées semble très importante. Mais, l'enjeu le plus important est lié à la faiblesse des capacités institutionnelles aux différents échelons territoriaux qu'il va falloir combler pour garantir des réelles chances de succès à la décentralisation.

#### *4.5.4 L'information fiable et disponible*

L'information statistique fiable est indispensable pour éclairer la formulation des stratégies de développement. Au cours de ces dernières années, le gouvernement a consenti d'importants efforts pour améliorer et renforcer le système de collecte et de traitement de l'information statistique. Une coordination nationale de la statistique a vu le jour en septembre 1997 ainsi qu'une stratégie nationale a été élaborée. Avec la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) un observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable a été institué au sein du Secrétariat du Conseil National de la Coordination. L'observatoire a permis la détermination d'une centaine d'indicateurs de suivi de la pauvreté dans divers domaines.

En matière de sécurité alimentaire le projet DIAPER a permis certaines avancées mais des besoins importants demeurent à satisfaire à quatre niveaux :

- Le système d'information sur les productions agricoles,
- Le système d'information sur les marchés,
- Le système d'information sur les zones et populations à risques
- Le système d'information sur la sécurité alimentaire.

## 5 STRATEGIE OPERATIONNELLE NATIONALE 2015

### 5.1 LES GRANDES ORIENTATIONS, LA FINALITE ET LES PRINCIPES GENERAUX D' ACTIONS

#### 5.1.1 *Les grandes orientations*

Le Burkina Faso s'est doté d'une Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable dont la finalité est de centrer la stratégie de développement sur le concept de Sécurité Humaine permettant à chaque burkinabé d'accéder à :

- La sécurité économique liée à l'accès à l'éducation ; à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- La sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- La sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- La sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
- Et la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale est guidé par les principes fondamentaux suivants : (i) la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux ; (ii) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiques ; (iii) la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement et (iv) la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques.

Cette démarche nouvelle a servi de base à l'élaboration du cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour lequel le gouvernement s'est fixé les grandes orientations suivantes : (i) Renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ; (ii) poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (iii) accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ; (iv) réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

La stratégie globale du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté dans le pays repose sur sept grands principes directeurs étroitement liés qui sont : le recentrage du rôle de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, la promotion d'une bonne gouvernance, la prise en compte des aspects de l'intégration régionale, la dimension genre et la réalisation de l'équilibre régional au niveau national. Les principaux axes de la stratégie globale pour la réduction de la pauvreté sont :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- promouvoir une bonne gouvernance.

### 5.1.2 La Finalité

En conformité avec les orientations stratégiques ci-dessus énoncées, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) a pour finalité de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer à réduire structurellement les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso.

### 5.1.3 Les Principes généraux d'actions

Quatre principes généraux guideront l'action gouvernementale et celle des autres acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) :

**i) La responsabilité publique de la sécurité alimentaire** : Le droit à l'alimentation constitue un des droits fondamentaux de l'homme reconnu dans les traités internationaux. Son application renvoie à la responsabilité des États de l'assurer à ses populations. En conséquence il incombe aux acteurs publics (État et collectivités décentralisées), dans le cadre de l'évolution de leurs fonctions respectives, de veiller à une plus grande efficacité des investissements publics et des actions de développement, et d'inciter tous les acteurs (secteur privé et société civile) à la réalisation de cet objectif. Les multiples défis liés à l'atteinte de la sécurité alimentaire engagent à favoriser la cohérence des stratégies sectorielles concernées et de la politique macro-économique. De façon complémentaire, le Burkina Faso, lancé dans une intégration économique régionale, doit s'assurer que le processus soutienne ses efforts de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La coordination des secours d'urgence et la mobilisation de l'aide en cas de crise alimentaire demeurent une prérogative essentielle de l'État. Il est de ce fait indispensable qu'il garantisse le bon fonctionnement d'éléments permettant la prévention et de la gestion des crises alimentaires (système d'alerte précoce, stock de sécurité, coordination des aides).

**ii) La concertation permanente multi-acteurs et inter-institutionnelle** : l'évolution des fonctions de l'État recentrées sur la définition, le suivi et l'évaluation des politiques de développement et la coordination des investissements publics conditionne la mise en place d'un dispositif institutionnel adapté à ces nouvelles réalités. Ce dispositif léger est conçu comme un élément moteur de concertation entre, d'une part, les multiples structures de pilotage des politiques sectorielles au niveau national et décentralisé et, d'autre part, la pluralité des acteurs impliqués dans la stratégie de sécurité alimentaire. Le dispositif doit veiller à entretenir une dynamique constante autour de la problématique de sécurité alimentaire. Cette animation pourra être réalisée sur la base d'un dialogue permanent avec les différents partenaires publics et privés ; ce dernier étant facilité par une composante essentielle du dispositif, l'information. Le dispositif institutionnel de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire doit veiller à conserver une efficacité opérationnelle en la matière tout en s'attachant à privilégier la réduction de l'insécurité alimentaire chronique, seule capable à terme d'influer sur la fréquence des crises conjoncturelles. Le dispositif doit donc parvenir à fonctionner de manière suffisamment souple afin de mobiliser les énergies nécessaires à la résolution des problèmes de court, moyen et long terme, tout en ne délaissant pas les préoccupations moins immédiates. En dehors de ces périodes, le dispositif sera focalisé sur les aspects de moyen et long terme.

**iii) Les populations rurales comme acteurs essentiels de leur propre développement** : les différentes politiques en matière de développement rural (environnement, eau, agriculture, élevage,...) ont attribué aux communautés de base la pleine responsabilité de la planification des activités et des investissements et leur maîtrise d'ouvrage. Ces engagements sont confirmés dans la récente Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé qui promeut un cadre fédérateur et harmonisé pour accroître l'efficacité des investissements publics. La Lettre fixe les mécanismes opérationnels de mise en œuvre du développement rural décentralisé et précise la répartition des rôles entre l'État (services techniques et administratifs) et les autres acteurs du développement (communautés rurales, collectivités rurales décentralisées, ONG, opérateurs privés, organisations professionnelles, partenaires financiers). L'application des principes de la Lettre dans les Programmes de Développement Local devrait faciliter l'objectif de réduction de l'insécurité alimentaire. Il s'agira, toutefois, de s'assurer d'une répartition équilibrée des investissements entre les intérêts divers des populations rurales et de veiller à la non marginalisation des groupes les plus vulnérables. Par la mise en œuvre du PNOCSUR (volet

sécurité alimentaire) et la progressivité dans la mobilisation des aides locales, nationales et internationales qu'il induit, les acteurs locaux seront davantage sollicités dans la gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle.

**iv) La coordination des actions et des investissements de l'État et des partenaires au développement :** L'aide au développement emprunte des canaux multiples qui tiennent autant aux modes de faire spécifiques à chaque institution qu'à la pluralité des interlocuteurs ou/et bénéficiaires. Tout en reconnaissant le bien-fondé et la liberté des organismes à attribuer leur aide aux bénéficiaires qui leur semblent les plus appropriés, la stratégie de sécurité alimentaire constitue un cadre de référence pour la planification et la coordination des actions et des investissements de l'État et de ses partenaires au développement.

## 5.2 OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

### 5.2.1 *Objectif général*

Souscrivant aux directives du Sommet Mondial sur l'Alimentation (Rome 1996), le gouvernement burkinabé s'est assigné dans le cadre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, comme objectif global de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

### 5.2.2 *Objectifs spécifiques*

La stratégie nationale de sécurité alimentaire poursuit les objectifs spécifiques suivants : (i) Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ; (ii) Renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ; (iii) Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ; (iv) Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; (v) Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

### 5.2.3 *Axes stratégiques d'interventions prioritaires*

Les axes stratégiques d'intervention de la stratégie de sécurité alimentaire sont les suivants :

- maîtrise de l'eau,
- fertilité des sols,
- ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles, cynégétiques,
- énergie domestique et alternative,
- amélioration de l'environnement de la production,
- développement des filières porteuses,
- développement du marché et système d'information
- activités génératrices de revenus,
- concertation inter-partenaires.

## 5.3 SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

### 5.3.1 *Indicateurs de suivi - évaluation*

Telle que conçue la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire doit contribuer de façon notable à faire reculer l'insécurité alimentaire conjoncturelle de même que l'insécurité alimentaire structurelle, tout cela dans une perspective globale de lutte contre la pauvreté. Comme cela a été expressément dit plus haut, sa finalité est de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer à réduire structurellement les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Son objectif général est de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

Sur cette base, cette stratégie doit produire des impacts perceptibles et mesurables à l'horizon 2010. Il importe alors de suivre de façon méthodique cette évolution au moyen d'indicateurs appropriés, c'est-à-dire permettant de mesurer les progrès réalisés année par année et jusqu'à

l'échéance de 2010, d'où la nécessité d'un système de suivi-évaluation. Un tel travail constitue une activité permanente qu'il faudra mener aussi bien au niveau central que décentralisé.

Le suivi-évaluation des impacts de la stratégie repose sur un ensemble d'indicateurs d'impact en nombre réduit correspondant à l'objectif général et aux cinq objectifs spécifiques sus-évoqués. Ces indicateurs dont il va être question plus loin sont définis de manière à répondre à la fois aux préoccupations du niveau national et du niveau régional ( CILSS) et faciliter plus tard les analyses comparatives avec les autres pays membres du CILSS. Pour le choix il a été retenu uniquement ceux pouvant faire l'objet d'une mesure précise et d'un suivi sur plusieurs années.

Avant de définir ces indicateurs, il est utile de préciser l'approche méthodologique. De manière générale, un bon indicateur doit répondre à un certain nombre de critères généralement reconnus. Les qualificatifs utilisés pour préciser ces critères sont les suivants :

- ❖ **Direct** : l'indicateur doit mesurer le résultat aussi directement que possible ;
- ❖ **Objectif** : l'indicateur ne doit pas être ambigu, mais unidimensionnel et précis ;
- ❖ **Pratique** : avant de retenir un indicateur, il faut s'assurer de la possibilité de l'obtention des données pour le renseigner ;
- ❖ **Fiable** : l'indicateur doit être défini avec assez de précision pour être utilisé de façon continue au fil du temps ;
- ❖ **Suffisant** : Plusieurs indicateurs peuvent être parfois nécessaires pour mesurer l'impact, mais il est préférable de s'en tenir à un nombre d'indicateurs aussi restreint que possible.

Le tableau ci-dessous donne une vue synoptique des indicateurs pertinents pouvant servir à mesurer les impacts de la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire :

**Tableau N° 1 : Indicateurs d'impact de la Stratégie**

Indicateurs	Unité de mesure	Situation de référence	Objectif à l'horizon 2010
Taux de la population vivant avec moins de 2300Kcal/jour	%		
Taux de croissance de la production agricole par an	%	3	10
Taux de croissance des échanges commerciaux	%		
Taux de la population en insécurité alimentaire chronique	%		
Taux de la population en insécurité alimentaire passagère	%		
Taux de la population ayant accès aux services sociaux de base	%		
Taux de croissance du revenu	%		
Nombre de réseaux d'acteurs formés à la gouvernance de la sécurité alimentaire			

### 5.3.2 Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation des impacts de la sécurité alimentaire ne doit pas donner lieu à la mise en place de nouvelles structures, mais s'appuyer sur celles qui existent. A titre d'exemple il existe au niveau national un dispositif de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ; il s'agit de l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD). L'on peut utilement s'appuyer sur celui-ci pour assurer le suivi-évaluation des impacts de la sécurité alimentaire, ce qui a l'avantage de permettre l'économie de ressources humaines et financières et l'harmonisation des méthodes de travail.

Il faut citer bien entendu l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), ainsi que la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Ces structures peuvent constituer le dispositif officiel de suivi-évaluation à mettre formellement en place sous la responsabilité du Conseil National de Sécurité Alimentaire.

La composition et le mode de fonctionnement de ce dispositif doivent faire l'objet d'une prise de textes spécifiques.

Il est utile de souligner que la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles pourra jouer un rôle éminemment important dans le suivi de la sécurité alimentaire. En effet, l'Arrêté N° 2003-0011/MAHARH/SG/DGPSA du 14/02/ 2003 portant organisation et attribution de cette Direction Générale, lui confère des compétences claires dans les domaines suivants intéressant la sécurité alimentaire : statistiques agricoles, préventions, alerte précoce.

### 5.3.3 Quelques aspects méthodologiques

Quelques aspects méthodologiques méritent d'être évoqués pour faciliter le travail de suivi-évaluation. Ils ne dispensent pas de la mise en place d'un système de suivi-évaluation en bonne et due forme, comme recommandé.

De façon pratique, on peut se servir du tableau pour la collecte et le traitement des données :

**Tableau N° 2: Méthode de collecte et de traitement des données**

Objectifs et résultats	Définition de l'indicateur	Sources des données	Méthode de collecte et de traitement des données	Périodicité de la collecte	Personne ou structure chargée de la collecte
Objectif global de la stratégie					
Objectifs spécifiques de la stratégie					
Résultats de la stratégie par objectif spécifique					

Pour suivre l'évolution des indicateurs, on peut s'appuyer sur le contenu du tableau N° 3 ci-dessous :

**Tableau N° 3 : Suivi de l'évolution des indicateurs**

	Valeur de référence	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
		Niveau visé	Niveau atteint						
<b>OBJECTIFS ET RESULTATS</b>									
Objectif global de la stratégie									
Objectifs spécifiques de la stratégie									
Résultats de la stratégie par objectif spécifique									

A l'étape actuelle, il est difficile de donner des valeurs initiales exactes et officiellement reconnues aux indicateurs permettant de connaître la situation de référence. Les chiffres en la matière font défaut. Compte tenu du fait qu'il est indispensable de connaître exactement la situation de référence afin de pouvoir faire les projections sur l'horizon 2010, il est recommandé d'entreprendre dès que possible une étude à ce sujet. Une telle étude peut être réalisée par les services techniques compétents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques en rapport avec les autres Ministères, ou idéalement par un consultant ou une équipe

de consultants. Comme on rencontre le même problème dans les autres Etats membres du CILSS, il est souhaitable que le Secrétariat Exécutif du CILSS fasse réaliser un tel travail sur des bases uniformes et pouvant donner des informations comparables entre les Etats. Les résultats d'une telle consultation fourniront des fondements solides et fiables pour la conduite du suivi-évaluation dans les États.

#### *5.3.4 Conditions de mise en œuvre*

Le suivi-évaluation des impacts de la sécurité alimentaire doit avoir un caractère national et bénéficier du parrainage des instances nationales chargées de piloter la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. Il s'agit précisément du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) dont la description est donnée plus loin.

De façon pratique le CNSA devra dans un premier temps procéder à la validation de ces indicateurs ou à leur amendement, et plus particulièrement des valeurs données pour la situation de référence et de celles à atteindre en 2010. A partir de là, ces indicateurs pourront être renseignés chaque année par les services appropriés. Le CNSA pourra, lors de ses réunions statutaires constater les progrès réalisés ou les types d'efforts à fournir pour atteindre les objectifs fixés dans les délais requis.

## 6 PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL 2003-2007 DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

### 6.1 LA LOGIQUE DU PROGRAMME

Le programme quinquennal 2003-2007 s'inscrit dans la logique de la stratégie globale de sécurité alimentaire (CF Annexe). Il précise les activités à réaliser au cours de la période afin d'atteindre les objectifs spécifiques ci-dessous :

**Objectif spécifique n° 1 :** Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;

**Objectif spécifique n° 2 :** Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires ;

**Objectif spécifique n° 3 :** Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;

**Objectif spécifique n° 4 :** Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;

**Objectif spécifique n° 5 :** Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire .

Chacun de ces objectifs est décliné en plusieurs résultats. Au regard de chaque résultat sont indiquées des activités avec leurs indicateurs respectifs.

### 6.2 CONDITIONS CRITIQUES

#### 6.2.1 *Aspects techniques*

La mise en œuvre du programme bénéficiera de conditions techniques favorables. La plupart des plans d'actions ont été déjà élaborés et adoptés par les instances ad hoc, ce qui facilite la mobilisation de toutes les énergies nécessaires à leur démarrage ; l'approche participative a été de règle lors de toutes les concertations. Les services techniques disposent également des compétences requises pour la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions.

#### 6.2.2 *Aspects organisationnels*

Un tel programme en raison de son envergure et de son caractère multisectoriel fait intervenir un nombre important de personnes, de structures et d'institutions. D'où la nécessité de mettre l'accent sur l'organisation, la recherche de synergie, la bonne gestion de l'information, etc. pour maximiser la contribution de chacune des parties prenantes. C'est en ce sens que l'installation officielle du CNSA avant le démarrage du programme revêt une importance particulière. Dès cette installation faite, le programme pourra bénéficier des appuis dont il aura besoin.

#### 6.2.3 *Aspects financiers*

La mobilisation des ressources financières constituera l'une des tâches les plus délicates. Elle procédera de tenue de tables rondes de bailleurs de fonds, de négociations bi et multilatérales, de signature de conventions et d'accords de crédit. Au regard de l'expérience de l'Administration burkinabé dans ce domaine, on ne devrait pas craindre de difficultés majeures. La bonne gouvernance dans l'utilisation de ces ressources financières devra être pratiquée de façon permanente dans l'intérêt de toutes les parties.

#### 6.2.4 L'environnement international et sous-régional

L'évolution de l'environnement international et sous régional peut constituer un facteur limitatif des résultats à atteindre dans le cadre du présent programme. En effet, l'instabilité politique sous régionale peut engendrer des conséquences à divers niveaux :

- 1) La limitation de la libre circulation des personnes et biens pourrait affecter le résultat R2.4: les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés ;
- 2) La baisse des productions agricoles consécutives à l'insécurité humaine ;
- 3) L'exacerbation des conflits nationaux ;
- 4) La non-application des accords régionaux ;  
- etc.

Au niveau international, les risques peuvent se situer à deux niveaux principalement:

- 1) les conflits régionaux et leurs effets sur les relations internationales;
- 2) les capacités de négociation des pays de la région à travers leurs organisations lors des différents accords: OMC et UE/ACP.

#### 6.3 PLAN D'OPERATION 2003-2007

Pour la période 2003-2007, il est fait une répartition des activités selon leur année probable de démarrage. Il en ressort que la plupart d'entre elles sont susceptibles de démarrer dès la première année du programme comme l'indique l'annexe 2.

Pour l'opérationnalisation du programme, il est proposé un plan qui indique l'ordre et la séquence des actions à engager. Le tableau ci-dessous en donne une vue synoptique.

**Tableau N° 4: Schéma d'opérationnalisation du programme**

Actions Années/trimestres	2003				2004				2005				2006				2007			
	T1	T2	T3	T4																
Adoption du programme																				
Mise en place du CNSA et de ses organes rattachés																				
Recherche et mobilisation des ressources financières																				
Mise en œuvre du programme																				

## 6.4 BESOINS FINANCIERS

Pour la détermination des besoins financiers, il faudra procéder à une sommation des coûts des projets, programmes et plans d'actions pour lesquels les financements sont acquis ou en voie de l'être. En ce qui concerne les autres, des études spécifiques sont nécessaires pour connaître leurs coût et date de démarrage probable. L'annexe 3 récapitule les plans d'actions existants et ceux à élaborer .

La situation de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'actions du PSO au 15 décembre se résume de la manière suivante:

**Tableau N° 5: Situation actuelle des plans d'actions**

PA dont le financement est entièrement acquis	PA dont le financement est partiellement acquis	PA en cours d'élaboration	PA dont le financement est en cours de mobilisation	PA à élaborer
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PA/FMR: juin 2000 (PA/OPA): mis en œuvre depuis juillet 2000.</li> <li>- Le plan d'action secteur transport (PST):</li> <li>- Le Plan d'action décennal de l'éducation 2000-2009: (45.945,94 millions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (PA/FR): en exécution depuis juin 2000, le coût total est de 12.609,89 millions, le financement partiel est actuellement de 9.815,13 millions. Reste à couvrir: 2.932,76 millions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'actions oléagineux: en cours d'élaboration.</li> <li>- Le Plan d'action filière porcine: en cours d'élaboration</li> <li>- Le Plan d'action sur les systèmes d'information: en cours de finalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PA/GIFS: un atelier de relance du plan est prévu en 2003 pour permettre son actualisation pour son financement et sa mise en œuvre (4.704millions).</li> <li>- PAMA: le document du plan est élaboré et est en attente de financement (4.438,9) millions).</li> <li>- Le Plan d'actions céréales: est élaboré et est en attente de financement (4. 312 millions).</li> <li>- PAN : recherche de la totalité du financement soit 1.887,8 millions.</li> <li>- PAPI/SE: situation à préciser</li> <li>- PNAN: situation à préciser</li> <li>- Plan d'actions triennal de la santé: situation à préciser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PA/secteur semencier: l'élaboration des TdR de ce plan est prévu pour 2003.</li> <li>- Le Plan d'actions filière fruits et légumes: le processus de sélection du bureau d'études s'est fait courant 2003.</li> <li>- Le Plan d'action tubercules: les TdR sont en cours d'élaboration.</li> <li>- Le Programme prioritaire de développement des ressources halieutiques : les TdR de ce programme sont en cours d'élaboration.</li> </ul>

Pour les plans d'actions qui sont élaborés qui connaissent un financement partiel ou sans financement, le montant recherché s'élève à environ 18.275,46 millions de Fcfa.

En ce qui concerne les plans en cours d'élaboration, le problème du financement rejoint celui dans plans déjà élaborés ou en exécution partielle; la concertation pour la mobilisation des fonds reste l'action à mener pour pouvoir les mettre en œuvre.

Au niveau des plans non encore élaborés, il y a lieu que les départements ministériels concernés initient des TdR afin de passer à la première étape qui est le lancement de la procédure recherche de fonds pour l'élaboration du plan. En ce sens, les ministères pourraient bénéficier de l'appui des partenaires au développement pour l'ensemble du processus de l'élaboration des plans d'actions jusqu'à leur mise en oeuvre. Nombre de plans d'actions couvrent des domaines transversaux, par conséquent de manière concrète le SP/CPSA coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de tous ces plans. Donc, il y a lieu de mettre les moyens à la disposition de cette structure pour:

- élaborer les TdR pour les plans non encore élaborés. À ce jour, on peut estimer sur la base des coûts d'élaboration des plans d'actions précédents, un coût moyen de l'ordre 40 millions de Fcfa. Pour l'ensemble des cinq plans d'action non élaborés, le coût estimatif serait de l'ordre de 200 millions de Fcfa ;
- faire une table ronde avec les partenaires au développement pour susciter leur intérêt pour les différents plans d'actions à élaborer ;
- lancer le processus de recrutement de l'opérateur chargé de l'élaboration du plan.

## 6.5 SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME QUINQUENAL

### 6.5.1 Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs pouvant servir au suivi-évaluation du premier programme quinquennal sont répertoriés au tableau N° 6 ci-dessous :

**Tableau N° 6: Indicateurs de performances du programme quinquennal**

Objectifs et résultats	Indicateurs	Unité de mesure	Situation de référence	Objectif à l'horizon 2010
Objectif global : Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010	Nombre de personnes vivant avec moins de 2500Kcal/jour			
Objectif spécifique N°1 : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée	Taux de croissance de la valeur de la production alimentaire	%		
<b>R1.1 :</b> Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement	Taux de restauration des sols dégradés récupérés	%		
<b>R.1.2 :</b> La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10% à l'horizon 2010	Taux de croissance de la production alimentaire	%		
<b>R.1.3 :</b> Les capacités des organisations professionnelles sont améliorées	Nombre d'OP viables mises en place			
<b>R.1.4 :</b> La qualité des produits alimentaires est améliorée	Taux des productions répondant aux normes élaborées	%		

Objectif spécifique N°2 : Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires	Quantité de produits alimentaires commercialisés			
<b>R.2.1</b> : Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année	Quantité de produits alimentaires commercialisés  Indice des prix des produits alimentaires.			
<b>R.2.2</b> : Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires s'est accru	Km de pistes ou de routes construits			
<b>R.2.3</b> : La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue, notamment en milieu rural	Nombre d'unités de transformation créées			
<b>R.2.4</b> : Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés	Taux d'accroissement des importations de produits alimentaires avec les pays limitrophes  Taux d'accroissement des exportations de produits alimentaires avec les pays limitrophes	%  %		
<b>R.2.5</b> : Les filières des produits agro-alimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale	Nombre d'opérateurs économiques formés aux négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales			

Objectif spécifique N° 3 : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables	Taux de croissance du revenu des populations pauvres et des groupes vulnérables	%		
<b>R.3.1</b> : les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées	Nombre d'activités HIMO créées Nombre de micro-entreprises créées Nombre de personnes ayant bénéficié de crédits des SFD			
<b>R.3.2</b> : La qualité de l'alimentation est renforcée	Taux de prévalence de la carence en vitamine A	%	34	17
	Taux de prévalence de la carence en fer chez les femmes en âge de procréer	%	63	42
	Taux de prévalence du retard de croissance chez les enfants	%	46	23
<b>R.3.3</b> : L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré	Taux de rupture en MEG	%		
	Taux d'alphabétisation des femmes	%		
	Taux de couverture vaccinale des enfants	%		
<b>R.3.4</b> : L'accès à l'eau potable est assuré	Nombre de points d'eau réalisés			
<b>R.3.5</b> : Le niveau d'éducation nutritionnelle des populations est amélioré	Taux d'éducation nutritionnelle des populations	%		

Objectif spécifique N°4 : Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle	Pourcentage de personnes souffrant d'insécurité alimentaire passagère	%		
<b>R.4.1</b> : Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau central et décentralisé	Délais de mise en œuvre des opérations d'urgence	Jours		
<b>R.4.2</b> : Les flux d'information sur la sécurité alimentaire avec les pays limitrophes, les institutions régionales et internationales sont développés	Nombre et types de supports de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire			
<b>R.4.3</b> : la gestion des crises alimentaires est maîtrisée	Taux de satisfaction des populations sinistrées	%		
Objectif spécifique N°5 : Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire	Nombre de leaders de réseaux d'acteurs formés à la gestion de la sécurité alimentaire			
<b>R.5.1</b> : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées	Nombre d'élus locaux formés à la gestion de la sécurité alimentaire			

<b>R.5.2 :</b> Les organisations professionnelles agricoles sont consolidées dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	Nombre de leaders paysans formés à la gestion de la sécurité alimentaire			
<b>R.5.3 :</b> Les contraintes démographiques au développement durable au Burkina Faso sont mieux maîtrisées	Nombre de cadres formés à l'élaboration de stratégies et programmes intégrant population et développement durable			

On peut se baser sur la même approche méthodologique que pour le suivi-évaluation de la Stratégie Opérationnelle.

La Stratégie Opérationnelle, tout comme le Programme Quinquennal doivent faire l'objet d'une évaluation périodique pour permettre de mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. Cette évaluation permettra aussi de déboucher sur des mesures de renforcement ou de réorientation des éléments de la Stratégie et/ou du Programme. A cet effet, on peut retenir une évaluation à mi-parcours au bout de trois ans.

## **7 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE ET DU PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL**

### 7.1 PROFIL DE BASE DU DISPOSITIF

#### 7.1.1 *Caractéristiques fondamentales*

La sécurité alimentaire est un domaine multi-sectoriel, pluridisciplinaire et d'une grande complexité. Sa bonne gestion exige la contribution de tous les acteurs concernés : État, société civile, ONG, secteur privé, producteurs. Pour que cette contribution soit efficace, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de gestion et de coordination concertée et consensuelle appuyée d'une volonté politique affirmée et bénéficiant d'une adhésion réelle des partenaires que sont les bailleurs, les ONG, le secteur privé, les OP, etc.

Les caractéristiques fondamentales du dispositif proposé pour la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle et du premier Programme quinquennal sont ainsi qu'il suit :

- un cadre multi-sectoriel dans ses interventions et dans la composition de ses membres ;
- un cadre pluridisciplinaire dans sa coordination et sa gestion ;
- un cadre cohérent dans sa méthode d'intervention ;
- un cadre décentralisé dans sa gestion à l'échelle régionale, provinciale et locale ;
- un cadre investi de l'autorité nécessaire à la collecte de l'information en faveur de la sécurité alimentaire.

#### 7.1.2 *Principaux acteurs*

Les principaux acteurs sont de quatre types :

##### 7.1.2.1 L'Etat et ses démembrements :

- l'Assemblée Nationale
- le Conseil Economique et Social
- le Gouvernement

##### 7.1.2.2 La société civile :

- les associations de consommateurs
- les organisations de producteurs
- les organisations de commerçants de produits agro-alimentaires
- les organisations de transporteurs
- la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat
- le réseau des chambres d'agriculture.

##### 7.1.2.3 Le secteur privé :

- les importateurs et fabricants d'intrants
- les industriels de la transformation agro-alimentaire
- les institutions financières.

#### 7.1.2.4 Les partenaires au développement :

- Bailleurs de fonds
- ONG.

#### 7.1.2.5 Structuration

En conformité avec le profil ci-dessus décrit deux niveaux de structuration sont envisagés : central et décentralisé.

#### 7.1.3 *Au niveau central*

Le CRSPC prend la dénomination de « **Conseil National de Sécurité Alimentaire** » (CNSA). Il demeure une instance de réflexion et d'orientation qui assure la supervision de la stratégie et du programme, sans toutefois que ses organes ne fassent double emploi avec les comités de pilotage des plans d'actions et programmes des secteurs ministériels existants ou à créer. Il formule des propositions au Gouvernement sur la base des réflexions menées et des stratégies élaborées en matière de sécurité alimentaire.

Le CNSA a les attributions suivantes :

- Offrir un cadre de concertation et de réflexion sur la stratégie de sécurité alimentaire ;
- Suivre et évaluer l'impact des politiques sectorielles sur la stratégie de sécurité alimentaire et proposer à l'État les orientations adéquates ;
- Émettre un avis sur les études et évaluations de la sécurité alimentaire ;
- Apprécier les évaluations périodiques du système d'information pour la sécurité alimentaire ;
- Évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, prendre les décisions en cohérence avec le PNOCSUR (volet sécurité alimentaire) et suivre sa mise en œuvre ;
- Apprécier les audits financiers des Fonds dont il assure la gestion.

Pour remplir sa mission, le CNSA s'appuie sur un secrétariat exécutif qui entretient des relations privilégiées avec les structures des différents Ministères en charge des plans d'actions et des programmes nationaux. Il dispose d'un instrument financier et utilise les organes suivants : le CONASUR, la SONAGESS et le CCI.

##### 7.1.3.1.1 *Le Secrétariat Exécutif*

Le Secrétariat Exécutif est composé d'une équipe légère qui a pour missions de :

- Suivre l'état d'exécution et l'impact des politiques sectorielles contribuant à la sécurité alimentaire pour permettre au CNSA de proposer au Gouvernement les orientations et réajustements nécessaires ;

- Participer aux comités de pilotage des programmes nationaux et plans d'actions liés à la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- Animer la concertation et les réflexions sur les orientations de la stratégie de sécurité alimentaire pour renforcer les compétences et les capacités en matière de réduction de l'insécurité alimentaire aux niveaux central et décentralisé ;
- Préparer les décisions du CNSA relatives aux situations d'urgence en matière de sécurité alimentaire.

Le Secrétariat Exécutif du CNSA aura certainement avec le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) des attributions communes par endroits en matière de suivi et d'évaluation de l'impact des politiques sectorielles sur la sécurité alimentaire, et de pilotage des plans d'actions devant contribuer à la sécurité alimentaire structurelle. Il est indispensable que ces questions soient bien examinées lors de l'élaboration des textes officiels devant créer le CNSA et organiser son fonctionnement.

- **Le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA)**

Le FASA est constitué de deux fonds : le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires et le Fonds d'Etudes, d'Initiatives et d'Animation. Il est administré par un Comité Paritaire de Gestion.

- **Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires**

Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires est l'instrument financier de la CNSA pour la prévention et la gestion des crises alimentaires. Nombre de partenaires au développement ont diversifié leur mode d'interventions pour gérer les crises alimentaires (soutien aux intrants, cash for work,...). Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires devrait prévoir la possibilité de renforcer les actions d'atténuation prévue dans le PNOCSUR(volet sécurité alimentaire).

- **Le Fonds d'Etudes, d'Initiatives et d'Animation**

Ce Fonds est destiné à la réalisation des études, audits, animation, suivi-évaluation et d'appui à la mise en œuvre de toutes initiatives jugées nécessaires par le CNSA en faveur de la sécurité alimentaire.

#### *7.1.4 Au niveau décentralisé*

Les textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) et la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) définissent les compétences des collectivités décentralisées. Il est suggéré de créer des Comités Provinciaux de Sécurité Alimentaire rattachés aux Cadres de Concertation Technique Provinciaux (CCTP), prévus dans la LPDRD.

En effet, selon les dispositions de la LPDRD le Cadre de Concertation Technique composé des services techniques de l'État, des projets, des ONG, de représentants de la société civile et de représentants des villages, a la responsabilité de : (i) contribuer avec le niveau régional à assurer la cohérence des interventions et leur complémentarité ; (ii) participer à la définition des priorités pour les investissements structurants en relation avec le niveau régional ; (iii) suivre et évaluer les projets et programmes de développement rural dans la province.

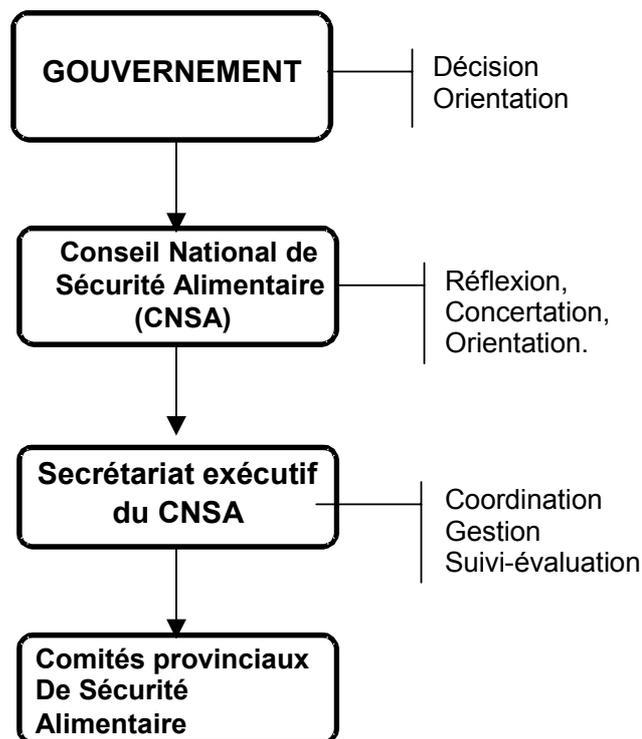
Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle et du premier Programme quinquennal, il s'agit d'intégrer les enjeux de la sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales.

Afin d'assurer la cohérence des interventions et suivre l'évolution de la situation alimentaire de la province, les Comités Provinciaux de Sécurité Alimentaire s'appuient sur un groupe de travail de structures productrices d'informations, dont le Système d'Alerte Précoce (SAP). Ces groupes de travail provinciaux s'appuient eux-mêmes sur les relais mis en place par le SAP au niveau des Départements.

Ces Comités Provinciaux de Sécurité Alimentaire pourront également assurer les fonctions attribuées aux COPROSUR en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.

La structuration d'ensemble du dispositif de pilotage se présente alors comme suit :

**Figure 1: Schéma du dispositif institutionnel**



( A affiner en temps opportun selon l'état d'avancement de la décentralisation)

## 7.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

En ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif, il importe que soit pris rapidement et préalablement un acte administratif, notamment un décret portant création, composition, organisation et fonctionnement du CNSA. Cela donnera automatiquement une impulsion à la création des structures et autres maillons qui en dépendent et à la mise en route effective du Programme.

Des études spécifiques devront être entreprises pour fournir au CNSA des informations plus précises pour la conduite du Programme, de même que pour l'accomplissement de ses missions de coordination et de concertation. Il s'agit notamment de celles relatives :

- au suivi-évaluation (valeurs de référence de certains indicateurs),
- à l'achèvement ou à l'initiation de certains plans d'actions,
- au système d'information sur la sécurité alimentaire.

Ces études doivent être confiées aux compétences appropriées (services, consultants, bureaux d'études) et faire l'objet d'un examen et d'une adoption par le CNSA.

## **ANNEXES**

### ANNEXE 1 : Cadre logique

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<b>OBJECTIF GLOBAL :</b> Réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.		Taux de malnutrition	Rapport FAO Enquêtes INSD Statistiques de la santé	Volonté politique Disponibilité de la situation de référence nutritionnelle Adhésion des acteurs
<b>Objectif spécifique n° 1 :</b> Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée.		Évolution de la valeur des productions alimentaires (taux de croissance annuel de ... %)	IAP SSA/DEP-MA	
R1.1 : Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement	A1.1.1 Améliorer la fertilité des sols (DRS/CES) (Mettre en œuvre le PAGIFS) A1.1.2 Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts) (Mettre en œuvre le PAN/LCD) A1.1.3 Améliorer la sécurisation foncière (Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action sur le foncier)	Taux de restauration des sols dégradés  La maintenance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) est assurée	Rapport du comité de gestion du PAGIFS	
R1.2 La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10 % à l'horizon 2010	A1.2.1 Favoriser l'extension de la petite irrigation et des aménagements à faible coût (cf. Opération petite irrigation, PSSA, Plan d'action filière riz, PNGT II, DIPAC, etc.)  A1.2.2 Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements – cf. PAFMR, PAGIFS, PAMA) A1.2.3 Faciliter l'accès au crédit (cf. PAFMR, PAGIFS) A1.2.4 Développer et diffuser des technologies appropriées de production (recherche, paquets technologiques – cf. PSSA, PNDSA II, DIPAC, etc.) A1.2.5 Développer les filières porteuses en tenant compte des spécificités régionales (cf. plans d'actions des filières agro-sylvo-pastorales)	Croissance soutenue de la production alimentaire (5 à 10% à l'horizon 2010) Taux d'adoption des thèmes de la vulgarisation Croissance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) Taux d'accès au crédit à la production	Rapports des Enquêtes permanentes agricoles ; Rapports de bilans alimentaires Rapport de la Direction de la vulgarisation agricole et de l'élevage Rapports du Comité de gestion du PA/FR	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
R1.3 Les capacités des organisations professionnelles sont améliorées	<p>A1.3.1 Appuyer la structuration et la professionnalisation des organisations professionnelles (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)</p> <p>A1.3.2 Responsabiliser les organisations professionnelles dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire au niveau central et décentralisé (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)</p>	Nombre d'OP viables (gestion financière, administrative et technique)	Rapport du comité de gestion PA/AOP Enquêtes ponctuelles	
R1.4 La qualité des produits alimentaires est améliorée	<p>A1.4.1 Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité</p> <p>A1.4.2 Former les producteurs à l'amélioration de la qualité des produits et aux normes de commercialisation (cf. Plan d'action céréales)</p> <p>A1.4.3 Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits (cf. Plan d'action céréales)</p>	Taux des productions répondant aux normes élaborées	Rapport de la structure chargée du contrôle de la qualité des produits	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<b>Objectif spécifique n° 2 :</b> Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires.		Indice d'instabilité des prix à la consommation (variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010) Nombre de km de pistes et routes praticables par habitant ou par km <sup>2</sup> (taux de croissance annuel de ... %)		
R2.1 : Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année	A2.1.1 Appuyer les opérateurs privés dans les secteurs de commercialisation, transformation et transport des produits alimentaires à l'accès au crédit (Plan d'action céréales) A2.1.2 Appuyer les OPA dans la mise en œuvre des systèmes d'information/centres de service adaptés à leurs besoins (cf. Plan d'action système d'information) A2.1.3 Appuyer les organisations de producteurs dans le stockage (banques de céréales) et la commercialisation des produits vivriers (cf. Plan d'action céréales) A2.1.4 Améliorer l'équipement des marchés à bétail (cf. PA/PISE) A2.1.5 Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (cf. PA/PISE, PSO)	Volumes des crédits à la commercialisation octroyés par les SFD et les institutions bancaires  Degré de satisfaction des opérateurs concernant les informations et services disponibles Indice d'instabilité des prix à la consommation et à la production	Rapport du SIM élargi au suivi des stocks ; Évolution des prix sur le marché ; Rapport du Ministère de tutelle Ministère de tutelle technique	
R2.2 Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accru	A2.2.1 Étendre le réseau primaire et secondaire aux 350 chefs-lieux de département (cf. PASEC-T) A2.2.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des zones de production excédentaires et déficitaires (réseau tertiaire) (CSLP/PPTE, SOFITEX, COM-STABEX/UE)	Km de pistes et routes	Rapport du SIM élargi au suivi des stocks ; Rapport du Ministère de tutelle technique	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
R2.3 La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue, notamment en milieu rural	<p>A2.3.1 Développer et diffuser des techniques de transformation des produits alimentaires notamment des produits de cueillette et des produits halieutiques (MEE ?)</p> <p>A2.3 2 Développer et diffuser des techniques de conservation des produits alimentaires notamment pour les fruits, les légumes et les produits animaux (PA/F&amp;L, PAPISE, DIPAC, etc.)</p>	<p>Nombre d'unités de transformation</p> <p>La quantité de produits transformés</p>	<p>Rapport du SIM élargi au suivi des stocks ;</p> <p>Rapports d'enquêtes ponctuelles</p>	
R2.4 Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés	<p>A2.4.1 Promouvoir l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux (cf. PA fruits et légumes, PA niébé, PA oléagineux, PA/céréales, etc.)</p> <p>A2.4.2 Réduire les entraves à la libre circulation des produits alimentaires sur le marché national et régional et mettre en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites (Observatoire régional des pratiques anormales au franchissement des frontières) (cf. Conventions UEMOA/CEDEAO/OMC)</p> <p>A2.4.3 Favoriser la diffusion de l'information relative aux marchés régionaux pour les opérateurs économiques et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales (cf. SIM, Trade point/ONAC)</p> <p>A2.4.4 Favoriser la réalisation d'infrastructures régionales de transport, de transit (cf. CBC, PASEC-T, CCIA-B)</p>	<p>Suivi des importations et exportations des produits alimentaires</p>	<p>Rapports du Ministère de tutelle technique</p> <p>Rapports des Organisation sous-régionales</p>	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<p>R2.5 Les filières des produits agroalimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale</p>	<p>A2.5.1 Définir, adopter et faire respecter des normes et des labels afin d'améliorer la qualité des produits agricoles et les échanges (cf. Fasonorm, service de la qualité et de la métrologie/MCPEA)</p> <p>A2.5.2 Renforcer la concertation entre les opérateurs économiques et l'État pour préparer et défendre la position du Burkina Faso en matière de négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)</p> <p>A2.5.3 Associer davantage les opérateurs économiques et les organisations professionnelles agricoles à la préparation et aux négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)</p>		<p>Rapports du Ministère de tutelle technique</p> <p>Rapports des cadres de concertations Etat-partenaires</p>	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<b>Objectif spécifique n° 3</b> : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables.		Pénétration des SFD (taux de croissance annuel de ...%) et utilisation des crédits Instabilité des prix à la production (la variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010 et la variabilité intra annuelle des prix du bétail est inférieure à ... % en 2010) Évolution de la valeur ajoutée des productions alimentaires (taux de croissance annuel de ... %) Incidence de la pauvreté (réduction d'un tiers en 2015) Évolution des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs (taux de croissance de 3 % par an)		
R3.1 : Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées	A3.1.1 Promouvoir des activités génératrices de revenus (FAARF, FASI, FAPE, PAPME, SFD, PAMER) A3.1.2 Promouvoir des activités HIMO A3.1.3 Faciliter l'accès des populations rurales en particulier les femmes et les jeunes aux SFD, FAARF et PAFMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le niveau des productions du secteur primaire (niébé, fruits, légumes, tubercules, viande, lait, gomme arabique, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des ministères de tutelle technique</li> <li>Rapports de comités de gestion des plans par filière</li> </ul>	
R3.2 La qualité de l'alimentation est améliorée	A3.2.1 Promouvoir la consommation des aliments locaux riches ou enrichis (Fer, Vitamine A, etc.) A3.2.2 Renforcer la législation et son application en matière de qualité, d'innocuité des denrées alimentaires et de protection des consommateurs	La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010 La prévalence de la carence en vitamine A est réduite de 34 à 17% en 2010 La prévalence de la carence en fer est réduite de 63 à 42%, chez les femmes en âge de procréer en 2010. Des normes de qualité sont élaborées et appliquées.	Enquêtes démographiques et de santé (EDS) ; Rapports du SE/CNSA ; Enquêtes INSD.	
R3.3 L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré	A3.3.1 Créer des CSPS de proximité (distance inférieure ou égale à 5km) A3.3.2 Renforcer les circuits de distribution des médicaments essentiels génériques (MEG) A3.3.3 Renforcer les programmes de vaccination	Le taux d'alphabétisation est de 31,11% en 2002. Le taux d'alphabétisation des femmes Le taux d'éducation nutritionnelle Le taux de rupture des MEG est inférieur à 10% en 2003. Le taux de couverture vaccinale est de X %(éclaté en 4 seuils) en 2003.	Enquêtes INSD ; Rapports du ministère chargé de la santé Rapports INA/ MEBA Rapports SE/ CNSA	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
R3.4 L'accès à l'eau potable est assuré	A3.4.1 Renforcer la couverture en eau potable notamment en milieu rural A3.4.2 Impliquer les bénéficiaires dans le processus d'implantation et d'entretien des infrastructures hydrauliques	Le taux de panne est réduit à 5% en 2010. 1000 forages sont réalisés par an.	Rapports du ministère chargé de l'eau.	
R3.5 Le niveau d'éducation nutritionnelle des populations est amélioré	A3.5.1 Développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes et des jeunes filles A3.5.2 Développer des programmes d'éducation nutritionnelle	Le taux d'alphabétisation est de 31,11% en 2002. Le taux d'alphabétisation des femmes Le taux d'éducation nutritionnelle	Rapports INA/ MEBA Rapports SE/ CNSA	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<b>Objectif spécifique n° 4 :</b> Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle		Efficacité de l'aide et des secours d'urgence.	Rapport du SE/CNSA	
R4.1 : Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé	A4.1.1 Mettre en place un système d'information sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle (cf. PA/SISA)  A4.1.2 Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)  A4.1.3 Renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte et de capitalisation des informations pour la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)	Maîtrise et fiabilité de l'information collectée par le SAP (nombre de personnes, catégorie, besoins, localisation, délai d'intervention) Le SAP est fonctionnel  Taux de satisfaction des partenaires et des utilisateurs  Le plan d'action sur les systèmes d'information est élaboré	rappports ou publications du SAP Rapport du SE/CNSA Rapports d'étude.	
R4.2 Les flux d'information sur la sécurité alimentaire avec les pays limitrophes, les institutions régionales et internationales sont développés	A4.2.1 Favoriser la diffusion des données et des analyses des systèmes d'information impliqués dans le suivi de la situation alimentaire, agricole, pastorale, sanitaire, etc. (cf PA/SISA) A4.2.2 Renforcer l'utilisation des informations sur la sécurité alimentaire diffusées par les institutions régionales et internationales (cf. PA/SISA)		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des Organisations sous-régionales.</li> </ul>	
R4.3 La gestion des crises alimentaires est maîtrisée	A4.3.1 Renforcer la concertation entre État/partenaires au développement pour faire face aux situations de crises alimentaires  A4.3.2 Constituer un stock national de sécurité physique et financier adéquat  A4.3.3 Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire de faible intensité (cf. PNOCSUR)	Respect des délais et des recommandations du SAP L'aide d'urgence répond aux besoins des groupes identifiés Respect de la charte de l'aide alimentaire Les mécanismes et les critères d'intervention du PNOCSUR sont respectés Le tonnage du stock physique ainsi que le montant du stock financier sont connus	Rapports du SE/CNSA Rapports sectoriels des structures de prévention et de gestion des crises alimentaires	

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<b>Objectif spécifique n° 5</b> : Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire		Les structures de concertation sont fonctionnelles Les mécanismes de suivi-évaluation sont fonctionnels		
R5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées	A5.1.1 Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales (cf. TOD, LPDRD) A5.1.2 Développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération de ressources importantes et régulières pour les collectivités locales (cf. TOD, LPDRD) A5.1.3 Approfondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilisation accrue des acteurs locaux (cf. TOD, LPDRD) A5.1.4 Promouvoir et renforcer la coopération décentralisée à l'échelle nationale	Nombre de réunions de concertation, au niveau central et décentralisé	Les rapports du SE/CNSA ; Évaluations externes ; Loi des finances et audits du dispositif de pilotage.	
R5.2 Les organisations professionnelles agricoles sont consolidées dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	A5.2.1 Soutenir le développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales A5.2.2 Faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'informations entre les organisations professionnelles aux niveaux national et régional A5.2.3 Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales et régionales de sécurité alimentaire (cf. Document de politique de communication pour le développement)			

Objectifs / Résultats	Activités	IOV	Sources de vérification	Hypothèses de réalisation
<p>R5.3 Les contraintes démographiques au développement durable au Burkina Faso sont mieux maîtrisées</p>	<p>A5.3.1 Faire une recherche plus approfondie des contraintes socio-démographiques sur la sécurité alimentaire et diffuser les résultats (cf. CNRST/INSS, CONAPO, UERD)</p> <p>A5.3.2 Accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de stratégies et programmes intégrés de populations et de développement durable (cf. CONAPO)</p> <p>A5.3.3 Appuyer et renforcer le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et régional (cf. CAPES, CONAPO)</p>			

## ANNEXE 2 : Plan opérationnel

Résultats	Activités	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Objectif Global</b> : Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010						
<b>Objectif spécifique n° 1</b> : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée.						
R1.1 : Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement	A1.1.1 Améliorer la fertilité des sols (DRS/CES) (Mettre en œuvre le PAGIFS)					
	A1.1.2 Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts) (Mettre en œuvre le PAN/LCD)					
	A1.1.3 Améliorer la sécurisation foncière					
R1.2 La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10 % à l'horizon 2010	A1.2.1 Favoriser l'extension de la petite irrigation et des aménagements à faible coût (cf. Opération petite irrigation, PSSA, Plan d'action filière riz, PNGT II, DIPAC, etc.)					
	A1.2.2 Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements – cf. PAFMR, PAGIFS, PAMA)					
	A1.2.3 Faciliter l'accès au crédit (cf. PAFMR, PAGIFS)					
	A1.2.4 Développer et diffuser des technologies appropriées de production (recherche, paquets technologiques – cf. PSSA, PNDSA II, DIPAC, PAFR, etc.)					
	A1.2.5 Développer les filières porteuses en tenant compte des spécificités régionales (cf. plans d'actions des filières agro-sylvo-pastorales)					
R1.3 Les capacités des organisations professionnelles sont améliorées	A1.3.1 Appuyer la structuration et la professionnalisation des organisations professionnelles (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)					
	A1.3.2 Responsabiliser les organisations professionnelles dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire au niveau central et décentralisé (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)					
R1.4 La qualité des produits alimentaires est améliorée	A1.4.1 Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité					
	A1.4.2 Former les producteurs à l'amélioration de la qualité des produits et aux normes de commercialisation (cf. Plan d'action céréales)					
	A1.4.3 Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits (cf. Plan d'action céréales)					

Résultats	Activités	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Objectif spécifique n°2 :</b> Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires.						
R2.1 : Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année	A2.1.1 Appuyer les opérateurs privés dans les secteurs de commercialisation, transformation et transport des produits alimentaires à l'accès au crédit (Plan d'action céréales)					
	A2.1.2 Appuyer les OPA dans la mise en œuvre des systèmes d'information/centres de service adaptés à leurs besoins (cf. Plan d'action système d'information)					
	A2.1.3 Appuyer les organisations de producteurs dans le stockage (banques de céréales) et la commercialisation des produits vivriers (cf. Plan d'action céréales)					
	A2.1.4 Améliorer l'équipement des marchés à bétail (cf. PA/PRISE)					
	A2.1.5 Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (cf. PA/PRISE, PSO)					
R2.2 Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accru	A2.2.1 Étendre le réseau primaire et secondaire aux 350 chefs-lieux de département (cf. PASEC-T)					
	A2.2.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des zones de production excédentaires et déficitaires (réseau tertiaire) (CSLP/PPTÉ, SOFITEX, COM-STABEX/UE)					
R2.3 La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue, notamment en milieu rural	A2.3.1 Développer et diffuser des techniques de transformation des produits alimentaires notamment des produits de cueillette et des produits halieutiques (MEE ?)					
	A2.3.2 Développer et diffuser des techniques de conservation des produits alimentaires notamment pour les fruits, les légumes et les produits animaux (PA/F&L, PAPISE, DIPAC, etc.)					
R2.4 Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés	A2.4.1 Promouvoir l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux (cf. PA fruits et légumes, PA niébé, PA oléagineux, PA/céréales, etc.)					
	A2.4.2 Réduire les entraves à la libre circulation des produits alimentaires sur le marché national et régional et mettre en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites (Observatoire régional des pratiques anormales au franchissement des frontières) (cf. Conventions UEMOA/ CEDEAO/OMC)					
	A2.4.3 Favoriser la diffusion de l'information relative aux marchés régionaux pour les opérateurs économiques et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales (cf. SIM, Trade point/ONAC)					

Résultats	Activités	2003	2004	2005	2006	2007
	A2.4.4 Favoriser la réalisation d'infrastructures régionales de transport, de transit (cf. CBC, PASEC-T, CCIA-B)					
R2.5 Les filières des produits agroalimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale	A2.5.1 Définir, adopter et faire respecter des normes et des labels afin d'améliorer la qualité des produits agricoles et les échanges (cf. Fasonorm, service de la qualité et de la métrologie/MCPEA)					
	A2.5.2 Renforcer la concertation entre les opérateurs économiques et l'État pour préparer et défendre la position du Burkina Faso en matière de négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)					
	A2.5.3 Associer davantage les opérateurs économiques et les organisations professionnelles agricoles à la préparation et aux négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)					
<b>Objectif spécifique n° 3</b> : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables.						
R3.1 : Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées	A3.1.1 Promouvoir des activités génératrices de revenus (FAAR, FASI, FAPE, PAPME, SFD, PAMER)					
	A3.1.2 Promouvoir des activités HIMO					
	A3.1.3 Faciliter l'accès des populations rurales en particulier les femmes et les jeunes aux SFD, FAARF et PAFMR					
R3.2 La qualité de l'alimentation est améliorée	A3.2.1 Promouvoir la consommation des aliments locaux riches ou enrichis (Fer, Vitamine A, etc.)					
	A3.2.2 Renforcer la législation et son application en matière de qualité, d'innocuité des denrées alimentaires et de protection des consommateurs					
R3.3 L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré	A3.3.1 Créer des CSPS de proximité (distance inférieure ou égale à 5km)					
	A3.3.2 Renforcer les circuits de distribution des médicaments essentiels génériques (MEG)					
	A3.3.3 Renforcer les programmes de vaccination					
R3.4 L'accès à l'eau potable est assuré	A3.4.1 Renforcer la couverture en eau potable notamment en milieu rural					
	A3.4.2 Impliquer les bénéficiaires dans le processus d'implantation et d'entretien des infrastructures hydrauliques					
R3.5 Le niveau d'éducation nutritionnelle des populations est amélioré	A3.5.1 Développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes et des jeunes filles					
	A3.5.2 Développer des programmes d'éducation nutritionnelle					

Résultats	Activités	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Objectif spécifique n° 4 :</b> Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle						
R4.1 : Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé	A4.1.1 Mettre en place un système d'information sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle (cf. PA/SISA)					
	A4.1.2 Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)					
	A4.1.3 Renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte et de capitalisation des informations pour la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)					
R4.2 Les flux d'information sur la sécurité alimentaire avec les pays limitrophes, les institutions régionales et internationales sont développés	A4.2.1 Favoriser la diffusion des données et des analyses des systèmes d'information impliqués dans le suivi de la situation alimentaire, agricole, pastorale, sanitaire, etc. (cf. PA/SISA)					
	A4.2.2 Renforcer l'utilisation des informations sur la sécurité alimentaire diffusées par les institutions régionales et internationales (cf. PA/SISA)					
R4.3 La gestion des crises alimentaires est maîtrisée	A4.3.1 Renforcer la concertation entre État/partenaires au développement pour faire face aux situations de crises alimentaires					
	A4.3.2 Constituer un stock national de sécurité physique et financier adéquat					
	A4.3.3 Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire de faible intensité (cf. PNOCSUR)					

Résultats	Activités	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Objectif spécifique n° 5</b> : Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire						
R5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées	A5.1.1 Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales (cf. TOD, LPDRD)					
	A5.1.2 Développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération de ressources importantes et régulières pour les collectivités locales (cf. TOD, LPDRD)					
	A5.1.3 Approfondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilisation accrue des acteurs locaux (cf. TOD, LPDRD)					
	A5.1.4 Promouvoir et renforcer la coopération décentralisée à l'échelle nationale					
R5.2 Les organisations professionnelles agricoles sont consolidées dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	A5.2.1 Soutenir le développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales					
	A5.2.2 Faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'informations entre les organisations professionnelles aux niveaux national et régional					
	A5.2.3 Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales et régionales de sécurité alimentaire (cf. Document de politique de communication pour le développement)					
R5.3 Les contraintes démographiques au développement durable au Burkina Faso sont mieux maîtrisées	A5.3.1 Faire une recherche plus approfondie des contraintes socio-démographiques sur la sécurité alimentaire et diffuser les résultats (cf. CNSRT/INSS, CONAPO, UERD)					
	A5.3.2 Accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de stratégies et programmes intégrés de populations et de développement durable (cf. CONAPO)					
	A5.3.3 Appuyer et renforcer le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et régional (cf. CAPES, CONAPO)					



**ANNEXE 3 : Mesures et plans d'actions**

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
<b>Objectif Global</b> : Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010			Prendre en compte les aspects structurels et conjoncturels de la stratégie de sécurité alimentaire lors de la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	
<b>Objectif spécifique n° 1</b> : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée.		Plan d'actions /Mécanisation agricole 4 438,9 (M.Fcfa) Plan d'Action Niébé 1.786.781 (M. Fcfa) Plan d'Actions céréales (4.312.000 MFCFA) PAFR (12.609.890 MFCFA)		Plan d'Actions Fruits & Légumes Plans d'actions/oléagineux et (ECE <sup>2</sup> ) Plan d'action/semences Plan d'Action Porcine (ECE)  Plan d'Actions Tubercules
R1.1: Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement	A1.1.1 Améliorer la fertilité des sols (DRS/CES) (Mettre en œuvre le PAGIFS)	PAGIFS 4 704 (M.Fcfa)	Accélérer la mise en œuvre du PAGIFS	
		PANLCD	Accélérer la mise en œuvre du PAN/LCD	
		Politique et stratégie en matière d'Eau	Soutenir la mise en œuvre du PA/Céréales	
			Accélérer l'élaboration des autres plans d'actions sur les filières concourant à la disponibilité alimentaire	
			Soutenir les programmes forestiers.	
A1.1.2 Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts) (Mettre en œuvre le PAN/LCD)	PA/OPA 109 833,9 (M.Fcfa)	Accélérer la mise en œuvre des différents Plans d'Action élaborés		
A1.1.3 Améliorer la sécurisation foncière (Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action sur le foncier)				

<sup>2</sup> ECE=en cours d'élaboration

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R1.2 La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10 % à l'horizon 2010	A1.2.1 Favoriser l'extension de la petite irrigation et des aménagements à faible coût (cf. Opération petite irrigation, PSSA, Plan d'action filière riz, PNGT II, DIPAC, etc.)	Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural 8 377,7 (M.Fcfa) PAFR.	Soutenir le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire pour couvrir d'autres zones ;  Étendre la maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût ;	
	A1.2.2 Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements – cf. PAFMR, PAGIFS, PAMA)	PA/FMR 8 377,7 (M.Fcfa) PAMA (en attente de financement) PAGIFS 4 704 (M.Fcfa)	Étudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et au crédit octroyés par les SFD	
	A1.2.3 Faciliter l'accès au crédit (cf. PAFMR, PAGIFS)	PAFMER, 8 377,7 (M.Fcfa) PAGIFS 4 704 (M.Fcfa)		PA/semences
	A1.2.4 Développer et diffuser des technologies appropriées de production (recherche, paquets technologiques – cf. PSSA, PNDSA II, DIPAC, etc.)	PNDSA II PA/mécanisation agricole 4 438,9 (M.Fcfa) PS/Recherche PAN/LCD PA/Céréales 4 312 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) PA/Élevage		
	A1.2.5 Développer les filières porteuses en tenant compte des spécificités régionales (cf. plans d'actions des filières agro-sylvo-pastorales)	6 Plans régionaux, PA / Élevage	Réactualiser les plans régionaux déjà élaborés ; Poursuivre l'élaboration des Plans régionaux .	Plan d'Action / Fruits et légumes Plan d'Action / niébé Plan d'Action / tubercule Plan d'Action /oléagineux

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R1.3 Les capacités des organisations professionnelles sont améliorées	A1.3.1 Appuyer la structuration et la professionnalisation des organisations professionnelles (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)	PA/OPA 109 833,9 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) PNGT II PA/Élevage PAN/LCD	Appuyer la mise en œuvre rapide du réseau de Chambres d'agriculture	
	A1.3.2 Responsabiliser les organisations professionnelles dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire au niveau central et décentralisé (cf. Plan d'action OPA, PAFMR, PAGIFS, PAPISE, PSDSA II, CRA, etc.)	PA/OPA 109 833,9 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) PNGT II PA/Élevage PAN/LCD	Sensibiliser les structures responsables de la planification locale de développement et de coordination locale des investissements en milieu rural à la réduction de l'insécurité alimentaire des populations	
R1.4 La qualité des produits alimentaires est améliorée	A1.4.1 Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité	PAN		
	A1.4.2 Former les producteurs à l'amélioration de la qualité des produits et aux normes de commercialisation (cf. Plan d'action céréales)	PA/Céréales 4 312 (M.Fcfa) PA/ Élevage PA/ FR 9 815 (M. Fcfa) Plan d'Action Niébé 1.786.781 (M. Fcfa)		
	A1.4.3 Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits (cf. Plan d'action céréales)			

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
<b>Objectif spécifique n° 2 :</b> Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires.			Soutenir la mise en œuvre du PA/Céréales ; Accélérer la mise en œuvre du PA/Élevage ; Soutenir les programmes forestiers	PA/Système d'Information Programme Pistes Rurales Plan d'action niébé Plan d'Actions fruits & Légumes
R2.1: Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année	A2.1.1 Appuyer les opérateurs privés dans les secteurs de commercialisation, transformation et transport des produits alimentaires à l'accès au crédit (Plan d'action céréales)	PA/Céréales 4 312 (M.Fcfa) Plan d'Action Niébé 1.786.781 (M. Fcfa) PA/ Élevage PA /FMR, 8 377,7 (M.Fcfa) PA/MA 4 438,9 (M.Fcfa) PAGIFS 4 704 (M.Fcfa)		
	A2.1.2 Appuyer les OPA dans la mise en œuvre des systèmes d'information/centres de service adaptés à leurs besoins (cf. Plan d'action système d'information)	PA/OPA, 109 833,9 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) Plan d'Action Niébé 1.786.781 (M. Fcfa) PA/Élevage SIM Mini- bourses /Afrique Verte		
	A2.1.3 Appuyer les organisations de producteurs dans le stockage (banques de céréales) et la commercialisation des produits vivriers (cf. Plan d'action céréales)	PA/OPA, 109 833,9 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) PA/Élevage		
	A2.1.4 Améliorer l'équipement des marchés à bétail (cf. PA/PISE)	PA/Élevage		
	A2.1.5 Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (cf. PA/PISE, PSO)			

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R2.2 Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accru	A2.2.1 Étendre le réseau primaire et secondaire aux 350 chefs-lieux de département (cf. PASEC-T)	PST		
	A2.2.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des zones de production excédentaires et déficitaires (réseau tertiaire) (CSLP/PPTE, SOFITEX, COM-STABEX/UE)	PST PNGT II	Accélérer l'élaboration d'un programme de développement des pistes rurales	
R2.3 La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue, notamment en milieu rural	A2.3.1 Développer et diffuser des techniques de transformation des produits alimentaires notamment des produits de cueillette et des produits halieutiques (MEE ?)	PA/céréales 4 312 (M.Fcfa) Plan d'Action Niébé 1.786.781 (M. Fcfa) PA /FR 9 815 (M. Fcfa) PA/Élevage PA/pêche PAN/LCD  Programme National d'Aménagement des Forêts ;  Programme National de Foresterie Villageoise	Faire l'inventaire des techniques et technologies éprouvées en vue de leur valorisation à grande échelle (diffusion)	
	A2.3.2 Développer et diffuser des techniques de conservation des produits alimentaires notamment pour les fruits, les légumes et les produits animaux (PA/F&L, PAPISE, DIPAC, etc.)	PA/céréales 4 312 (M.Fcfa) PA/FR 9 815 (M. Fcfa) PA/Elevage PAN/LCD		PA/Fruits et légumes PA/Filières du PAPI/SE

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R2.4 Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés	A2.4.1 Promouvoir l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux (cf. PA fruits et légumes, PA niébé, PA oléagineux, PA/céréales, etc.)			
	A2.4.2 Réduire les entraves à la libre circulation des produits alimentaires sur le marché national et régional et mettre en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites (Observatoire régional des pratiques anormales au franchissement des frontières) (cf. Conventions UEMOA/ CEDEAO/OMC)			
	A2.4.3 Favoriser la diffusion de l'information relative aux marchés régionaux pour les opérateurs économiques et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales (cf. SIM, Trade point/ONAC)			
	A2.4.4 Favoriser la réalisation d'infrastructures régionales de transport, de transit (cf. CBC, PASEC-T, CCIA-B)			
R2.5 Les filières des produits agroalimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale	A2.5.1 Définir, adopter et faire respecter des normes et des labels afin d'améliorer la qualité des produits agricoles et les échanges (cf. Fasonorm, service de la qualité et de la métrologie/MCPEA)			
	A2.5.2 Renforcer la concertation entre les opérateurs économiques et l'État pour préparer et défendre la position du Burkina Faso en matière de négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)			
	A2.5.3 Associer davantage les opérateurs économiques et les organisations professionnelles agricoles à la préparation et aux négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole de l'OMC, accord UE/ACP, TEC/UEMOA, etc.)			

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
<b>Objectif spécifique n° 3</b> : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables.			Accélérer la mise en œuvre du PA/Élevage Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des PA/filières porteuses	Plan d'Actions Fruits & Légumes (démarrage du processus)
R3.1 : Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées	A3.1.1 Promouvoir des activités génératrices de revenus (FAARF, FASI, FAPE, PAPME, SFD, PAMER, PAN)	PA/FMR 8 377,7 (M. Fcfa) PNGT II PA/Élevage		PA/Filières du PAPI/SE
	A3.1.2 Promouvoir des activités HIMO	PST		
	A3.1.3 Faciliter l'accès des populations rurales en particulier les femmes et les jeunes aux SFD, FAARF et PAFMR	PA/FMR 8 377,7 (M.Fcfa)	Étudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et aux crédits octroyés par les SFD	
R3.2 La qualité de l'alimentation est améliorée	A3.2.1 Promouvoir la consommation des aliments locaux riches ou enrichis (Fer, Vitamine A, etc.)	PNAN  Plan d'Actions triennal de la Santé, Plan décennal de l'Éducation (.....)	Mener une étude de la situation nutritionnelle de référence au Burkina Faso	
	A3.2.2 Renforcer la législation et son application en matière de qualité, d'innocuité des denrées alimentaires et de protection des consommateurs	PNAN		

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R3.3 L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré	A3.3.1 Créer des CSPS de proximité (distance inférieure ou égale à 5km)	PA/santé		
	A3.3.2 Renforcer les circuits de distribution des médicaments essentiels génériques (MEG)	PA/santé		
	A3.3.3 Renforcer les programmes de vaccination	PA/santé	Renforcer le PEV	
R3.4 L'accès à l'eau potable est assuré	A3.4.1 Renforcer la couverture en eau potable notamment en milieu rural	Politique de l'eau		
	A3.4.2 Impliquer les bénéficiaires dans le processus d'implantation et d'entretien des infrastructures hydrauliques	Politique de l'eau		
R3.5 Le niveau d'éducation nutritionnelle des populations est amélioré	A3.5.1 Développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes et des jeunes filles	Plan décennal de l'Éducation		
	A3.5.2 Développer des programmes d'éducation nutritionnelle	PNAN  Plan décennal de l'Éducation Plan triennal Santé		

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
<b>Objectif spécifique n° 4</b> : Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle		PNOCSUR		PA/SI (ECE)
R4.1 : Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé	A4.1.1 Mettre en place un système d'information sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle (cf. PA/SISA)	PNOCSUR		
	A4.1.2 Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)			
	A4.1.3 Renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte et de capitalisation des informations pour la sécurité alimentaire (cf. PA/SISA)			
R4.2 Les flux d'information sur la sécurité alimentaire avec les pays limitrophes, les institutions régionales et internationales sont développés	A4.2.1 Favoriser la diffusion des données et des analyses des systèmes d'information impliqués dans le suivi de la situation alimentaire, agricole, pastorale, sanitaire, etc. (cf. PA/SISA)			
	A4.2.2 Renforcer l'utilisation des informations sur la sécurité alimentaire diffusées par les institutions régionales et internationales (cf. PA/SISA)			
R4.3 La gestion des crises alimentaires est maîtrisée	A4.3.1 Renforcer la concertation entre État/partenaires au développement pour faire face aux situations de crises alimentaires	PNOCSUR		
	A4.3.2 Constituer un stock national de sécurité physique et financier adéquat	PNOCSUR	Procéder à la relecture du PNOCSUR Étudier le redimensionnement du SNS	
	A4.3.3 Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire de faible intensité (cf. PNOCSUR)	PNOCSUR	Procéder à la relecture du PNOCSUR	

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA élaborés
<b>Objectif spécifique n° 5 :</b> Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire				
R5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées	A5.1.1 Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales (cf. TOD, LPDRD)			
	A5.1.2 Développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération de ressources importantes et régulières pour les collectivités locales (cf. TOD, LPDRD)			
	A5.1.3 Approfondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilisation accrue des acteurs locaux (cf. TOD, LPDRD)			
	A5.1.4 Promouvoir et renforcer la coopération décentralisée à l'échelle nationale			
R5.2 Les organisations professionnelles agricoles sont consolidées dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	A5.2.1 Soutenir le développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales			
	A5.2.2 Faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'informations entre les organisations professionnelles aux niveaux national et régional			
	A5.2.3 Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales et régionales de sécurité alimentaire (cf. Document de politique de communication pour le développement)			

Résultats	Activités	PA existants	Mesures prévues ou à entreprendre	PA à élaborer
R5.3 Les contraintes démographiques au développement durable au Burkina Faso sont mieux maîtrisées	A5.3.1 Faire une recherche plus approfondie des contraintes socio-démographiques sur la sécurité alimentaire et diffuser les résultats (cf. CNSRT/INSS, CONAPO, UERD)			
	A5.3.2 Accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de stratégies et programmes intégrés de populations et de développement durable (cf. CONAPO)			
	A5.3.3 Appuyer et renforcer le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et régional (cf. CAPES, CONAPO)			

#### **ANNEXE 4 : Tableau des caractéristiques et des mesures des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) liées aux objectifs spécifiques**

##### **O.S.1 : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée**

<b>Indicateur objectivement vérifiable</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Mesure</b>	<b>Couverture</b>	<b>Périodicité</b>
Évolution de la valeur des productions alimentaires	IAP SSA/DEP-MA DEP/MRA	Valeur par produit alimentaire ou secteur agricole, élevage et eaux/forêts (pêche et cueillette)	Nationale	Annuelle

##### **O.S.2 : Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires**

<b>Indicateur objectivement vérifiable</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Mesure</b>	<b>Couverture</b>	<b>Périodicité</b>
Indice d'instabilité des prix	SIM céréales SIM bétail SIMP ?	Coefficient de variation intra annuelle (pondéré par les stocks commerçants pour les céréales)	National Zone excédentaire Zone déficitaire Marchés de consommation des grands centres urbains	Annuel (01/11 au 31/10)
Indice de satisfaction des besoins en route et piste	Direction Générale des Routes	Nombre de km de pistes et routes praticables par habitant ou par km <sup>2</sup>	National Régional	Annuel

**O.S.3 : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables**

<b>Indicateur objectivement vérifiable</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Mesure</b>	<b>Couverture</b>	<b>Périodicité</b>
Incidence de la pauvreté	INSD	Part de la population en dessous du seuil de pauvreté	Nationale Provinciale Catégories socioprofessionnelles	Tous les 4 ans
Instabilité des prix à la production	SIM bétail SIM céréales	variabilité intra annuelle des prix des céréales et des prix du bétail	Nationale Régionale	Annuelle
Évolution des revenus	INSD	Dépenses des ménages Répartition des revenus	Nationale, provinciale Catégories socioprofessionnelles	Tous les 4 ans
	SIM bétail SIM céréales	Évolution des termes de l'échange bétail/céréales	Régionale	Annuelle
Évolution de la valeur ajoutée des productions alimentaires	DSA SIM céréales SIM bétail Enquêtes ponctuelles	Valeur des productions alimentaires et coût en consommations intermédiaires	Régionale provinciale	Annuelle
Pénétration des SFD et utilisation des crédits	Cellule PARMEC/Trésor BCEAO	Taux de pénétration Répartition par activité et par bénéficiaire (activité socioprofessionnelle)	Locale Provinciale	Annuelle

**O.S.4 :** Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle

Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Mesure	Couverture	Périodicité
Efficacité de l'aide et des secours d'urgence	SAP CONASUR	Temps de réaction (temps arrivée – temps prévu par SAP)	Locale Départementale	Selon intervention
	Enquête ponctuelle Aide sociale	Adéquation (quantités acquises/besoins) Mesures qualitatives (qualité, utilisation et temps de réaction)	Locale Départementale	Selon intervention
	SAP	Écart entre diagnostic ex ante (prévisions) et diagnostic ex post	Locale Départementale	Annuelle

**O.S.5 :** Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire

Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Mesure	Couverture	Périodicité
Les structures de concertation sont fonctionnelles	SE/CNSA Cadre de concertation technique provincial (comité provincial de sécurité alimentaire)	les politiques sectorielles et les plans d'action contribuent à la réduction de l'insécurité alimentaire	Nationale	Annuelle
Les mécanismes de suivi-évaluation sont fonctionnels	Centrale d'information	les données sont collectées et analysées périodiquement	Nationale	Trimestrielle